

Réglementation sportive 2019

Réglementation générale	3
Championnats de France d'aviron indoor J16, J18, sénior, master, para-aviron et aviron adapté	7
<i>Samedi 09 février 2019</i>	<i>Stade Charléty – Paris</i>
Têtes de rivière interrégionales et nationale	8
<i>Dimanche 10 mars 2019</i>	
Épreuves qualificatives interrégionales pour les Championnats de France bateaux courts J18, sénior et para-aviron et pour le Critérium national aviron adapté	9
<i>Samedi 30 et dimanche 31 mars 2019</i>	
Championnat de France bateaux courts para-aviron et Critérium national aviron adapté	10
<i>Vendredi 12 et samedi 13 avril 2019</i>	<i>Cazaubon</i>
Championnats de France bateaux courts J18 et sénior	11
<i>Vendredi 12 au dimanche 14 avril 2019</i>	<i>Cazaubon</i>
Coupe de France des régions	12
<i>Samedi 27 et dimanche 28 avril 2019</i>	<i>Mantes-la-Jolie</i>
Championnats de ligue jeune	13
<i>Avril/mai 2019</i>	
Championnat de France UNSS Collèges et Lycées	14
<i>Samedi 18 et dimanche 19 mai 2019</i>	<i>Mâcon</i>
Championnat de France FFSU	15
<i>Samedi 18 et dimanche 19 mai 2019</i>	<i>Mâcon</i>
Championnats de France d'aviron de mer junior (J16 et J18), sénior, master et para-aviron	16
<i>Vendredi 24 et samedi 25 mai 2019</i>	<i>Dieppe</i>
Championnat de France junior (J18) sénior bateaux longs et Critérium national sénior bateaux longs	17
<i>Samedi 08 et dimanche 09 juin 2019</i>	<i>Bourges</i>
Championnats interrégionaux jeune	18
<i>Samedi 15 et dimanche 16 juin 2019</i>	
Championnats interrégionaux junior (J16) et Critérium aviron partagé	19
<i>Samedi 15 et dimanche 16 juin 2019</i>	
Championnat de France master	20
<i>Samedi 22 et dimanche 23 juin 2019</i>	<i>Vichy</i>
Championnat national jeune	21
<i>Samedi 29 et dimanche 30 juin 2019</i>	<i>Mantes-la-Jolie</i>
Championnats de France junior (J16) et sénior moins de 23 ans	22
<i>Vendredi 05 au dimanche 07 juillet 2019</i>	<i>Libourne</i>
Critérium national para-aviron et aviron adapté	23
<i>Samedi 28 septembre 2019</i>	<i>Gérardmer</i>
Championnat de France sénior sprint et Critérium national sénior sprint	24
<i>Samedi 28 et dimanche 29 septembre 2019</i>	<i>Gérardmer</i>
Systèmes de qualification et grilles de progression – bateaux courts senior hors 2-HPL	25
Systèmes de qualification et grilles de progression – bateaux courts J18 et 2-HPL	27
Systèmes de qualification et grilles de progression – jeune	28
Systèmes de qualification et grilles de progression – mer	28
Systèmes de qualification et grilles de progression – master	29
Systèmes de qualification et grilles de progression – autres championnats de France et critères	30
Classement performance des clubs	32
Classement mer des clubs	33
Classement Coupe de France des régions	33
Classement des clubs para-aviron et aviron adapté	34
Classement jeune	35
Classement master	36
Récapitulatif de la réglementation aviron et handicaps	37
Tableau récapitulatif des manifestations et des épreuves	38
Récapitulatif des possibilités de participation aux épreuves nationales	40
Calendrier récapitulatif des inscriptions aux manifestations nationales 2019	41

CE QUI CHANGE EN 2019

Le qualificatif « zone » disparaît au profit de celui de « interrégional »

Championnat de France d'aviron indoor J16, J18, senior, master et para-aviron

Tous les participants sont licenciés à la FFA et il n'existe plus de réglementation spécifique pour limiter les inscriptions des étrangers.

Les catégories indoor correspondent à l'âge atteint le jour de l'épreuve.

Suppression d'une épreuve en relais mixte à 4 en plus de 40 ans

Ajout de deux épreuves en relais homme et femme à 4 en senior

Ajout d'une épreuve en relais SMR4 HV (handi-valide).

Tête de rivière interrégionale ou nationale

Une des 4 têtes de rivière interrégionales devient tête de rivière nationale sur proposition de la DTN.

Au maximum 18 équipages par catégorie senior (hors 2-HPL) lors de la tête de rivière nationale sont qualifiés directement pour le championnat de France sur proposition de la DTN

Lors de ces têtes de rivière, les organisateurs peuvent inscrire des épreuves autres que celles du chemin de la sélection

En 2019, la tête de rivière nationale aura lieu à Marignane.

Épreuves qualificatives interrégionales bateaux courts

Pour les seniors hors 2-HPL, le nombre total d'équipages qualifiés est limité à 13 auxquels s'ajoutent 18 équipages maximum qui se sont qualifiés directement lors de la tête de rivière nationale.

La classification pour les handicaps physiques se fait lors de ce week-end et non plus au championnat de France.

La qualification des équipages para-aviron et aviron adapté s'effectue à partir de leur classement et de la performance réalisée.

Championnat de France bateaux courts

Seuls les équipages seniors, qui ont participé au championnat interrégional, font la tête de rivière préliminaire.

Le nombre de places qualificatives pour entrer dans le système à 24 dépend du nombre d'équipages qualifiés directement lors de la tête de rivière nationale

Championnat de France d'aviron de mer

Ajouts d'épreuves en J16, senior mixte, master et para-aviron.

Championnat de France sénior et junior (J18) bateaux longs et Critérium national sénior bateaux longs

Le championnat de France J18 bateaux longs est déplacé le même week-end que celui des seniors bateaux longs.

Les engagements sont libres, sans épreuves qualificatives interrégionales.

Championnats interrégionaux J16 et Critérium national aviron partagé

Il n'y a plus de courses J18 et seniors moins de 23 ans lors de ces championnats.

Les engagements pour les championnats de France sont libres.

Championnat de France master

Création d'un championnat de France master qui vient se substituer au championnat de France vétérans.

Ce championnat n'est plus associé au championnat national jeune.

Championnat national jeune

Ce championnat n'est plus associé au championnat de France vétérans.

Championnats de France junior (j16) et sénior moins de 23 ans

Déplacement du championnat de France J18 avec le championnat de France sénior.

Ajout des épreuves 4x F et H et 8+ mixte au championnat de France sénior moins de 23 ans.

Critérium national para-aviron et aviron adapté

Les épreuves en 1x sont disputées en fonction du handicap (PR1, PR2 et PR3) hommes et femmes regroupés.

Ajout d'une épreuve en SM2x PR3.

Les remises de médailles se feront le dimanche avec les autres épreuves de ce week-end de championnats.

Systèmes de qualification et grilles de progression

Diminution du nombre de systèmes de qualification et de grilles de progression.

Classement des clubs

Nouveau barème pour le classement jeune et le classement mer.

Création d'un classement master.

GÉNÉRALITÉS

1. OBJET, COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ZONES SPORTIVES

Objet

Les zones sportives sont constituées pour désigner les équipages qualifiés pour les championnats de France, dans la limite des quotas annuels dont elles disposent.

Composition

Les zones sportives sont des groupements de plusieurs ligues, définis par la FFA. Elles se composent ainsi :

- *Zone Nord-Est*: Grand Est, Hauts de France.
- *Zone Nord-Ouest*: Bretagne, Centre-Val de Loire, Guyane, Île-de-France, Normandie, Pays de la Loire.
- *Zone Sud-Est*: Auvergne-Rhône Alpes, Bourgogne-Franche Comté, Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- *Zone Sud-Ouest*: Guadeloupe, Martinique, Nouvelle Aquitaine, Occitanie.

Fonctionnement

Les présidents des ligues composant la zone, accompagnés de leur responsable sportif se réunissent au moins une fois par an avant le début de la saison sportive pour déterminer les modalités de qualifications pour les championnats de France. Celles-ci devront être transmises à la fédération pour approbation.

À l'occasion de cette réunion, les présidents des ligues définissent en commun les moyens annuels nécessaires au fonctionnement de la zone. Ils désignent un coordonnateur de zone qui sera la personne référente auprès de la FFA. Un cadre technique référent de zone sera aussi désigné annuellement par le directeur technique national.

2. RÉPARTITION DES QUALIFIÉS PAR ZONE

Pour les Championnats de France bateaux courts (J18 et sénior) et J16, le nombre de qualifiés par zone est fonction de la performance sportive de la zone.



Pour les championnats interrégionaux, le nombre de qualifiés ne pourra pas être inférieur à 4 pour le système à 24, à 3 pour le système à 18 et à 2 pour le système à 13, même si le calcul de la performance sportive d'une zone est inférieur à ce minima.

Pour le championnat de France senior bateaux courts (hors 2-HPL), les 13 qualifiés à l'issue des championnats interrégionaux viennent s'ajouter à la liste hiérarchisée des 18 équipages (nombre maximum) par la DTN au regard des résultats enregistrés lors des étapes du chemin de la sélection et publiée après la tête de rivière nationale.

Catégories	J16	J18 bateaux courts et 2-HPL	Sénior bateaux courts
Total de qualifiés	24	24	13
Nord-Est	4	4	2
Nord-Ouest	8	7	4
Sud-Est	8	9	5
Sud-Ouest	4	4	2

En cas de quotas non remplis dans une épreuve, les places disponibles sont attribuées, dans la limite de deux places par zone, dans l'ordre préférentiel suivant :

Pour les J18 bateaux courts et 2-HPL sénior :

- 24 qualifiés : Nord-Est, Sud-Est, Nord-Ouest, Sud-Ouest

Pour les séniors bateaux courts (hors 2-HPL) :

- 13 qualifiés : Nord-Est, Nord-Ouest, Sud-Est, , Sud-Ouest

Pour les J16 :

- 24 qualifiés : Nord-Est, Sud-Est, Nord-Ouest, Sud-Ouest

3. CODE DES RÉGATES FFA

Catégorie poids léger :

- Femme sénior : 59 kg maximum – *moyenne d'un équipage* : 57 kg
- Homme sénior : 72,5 kg maximum – *moyenne d'un équipage* : 70 kg

4. ENGAGEMENTS

Les engagements aux compétitions nationales et internationales en France sont faits sur l'intranet fédéral.

4-1. Équipages homogènes de club

Un équipage homogène de club comprend uniquement des rameurs et barreurs licenciés dans le même club. L'engagement est fait par le club concerné.

4-2. Équipages départementaux ou équipages mixtes de clubs du même département

L'engagement est fait par le comité départemental concerné. Seul le comité départemental possède le code de contrôle pour engager des équipages mixtes de ses clubs.

4-3. Équipages de ligues ou équipages mixtes de clubs de la même ligue

L'engagement est fait par la ligue concernée. Seule la ligue possède le code de contrôle pour engager des équipages mixtes de ses clubs.

4-4. Équipes composés d'athlètes de différentes ligues

L'engagement est fait par la FFA sur demande écrite des clubs concernés.

Seule la FFA possède le code de contrôle pour engager des équipes mixtes de clubs de différentes ligues.

Faire parvenir à la FFA avant la date de clôture les engagements en précisant bien pour chaque rameur son club et son numéro de licence.

4-5. Il ne pourra être enregistré aucun engagement

- Ne comprenant pas la totalité de la composition de l'équipage ;
- De compétiteurs dont la licence ne respecte pas les règlements en vigueur ;
- De rameurs J15 et J16 participant aux Championnats de France dans les catégories J17, J18 et sénior sans visite médicale spécifique d'aptitude ;
- De rameurs participant au Championnat national jeune et au Championnat de France J16 dont le brevet d'aviron Or, validé par un éducateur de club, n'aura pas été enregistré.

4-6. Droits d'engagement

Des droits d'engagement au Championnat national jeune, aux championnats de France et aux critères nationaux de la FFA sont perçus selon le barème suivant :

Bateaux	Droits d'engagement
1x	22 €
2x, 2-, 2+	33 €
4x, 4x+, 4-, 4+	55 €
8+, 8x+	88 €

Ce barème ne s'applique pas aux championnats de France Indoor.

Ces droits sont prélevés sur le compte licences du club.

4-7. Rameurs qui, lors de la saison précédente, n'étaient pas licenciés et ont été sélectionnés dans un pays étranger pour participer aux Jeux Olympiques ou Paralympiques ou aux Championnats du Monde junior, sénior, moins de 23 ans ou paralympiques ou aux Championnats d'Europe junior, sénior ou moins de 23 ans.

Ces rameurs ne peuvent être engagés à un championnat de France ou à un critérium national que s'ils appartiennent à un club n'ayant pas déjà licencié une personne mutant au cours de la présente saison et ayant été sélectionnée la saison précédente pour participer aux Jeux Olympiques ou Paralympiques ou aux Championnats du Monde junior, sénior, moins de 23 ans ou paralympiques ou aux Championnats d'Europe junior, sénior ou moins de 23 ans.

Cette possibilité est limitée à un rameur par an et par club.

4-8. Consultation des engagements

Les engagements aux différentes épreuves peuvent être consultés sur ffaviron.fr trois heures après la clôture des inscriptions.

Ces inscriptions sont soumises à l'éligibilité des rameurs et barreaux.

5. RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS ET CRITIÉRIUMS

Extrait de l'annexe 10 du règlement intérieur de la FFA Article 3 : Licence

Tous les compétiteurs doivent être titulaires d'une licence A. L'année figurant sur cette licence doit correspondre au millésime du championnat ou du critérium. Lorsque la date d'un championnat ou d'un

critérium est postérieure au 30 septembre, la durée de validité de la licence est prolongée jusqu'à cette date.

Les rameurs et les rameuses des catégories J15 et J16 ne sont autorisés à participer aux championnats de France et aux critères nationaux dans les catégories J17, J18 et sénior qu'après une visite médicale spécifique d'aptitude consistant en un examen clinique complet par un médecin du sport et des radios du rachis, datant de moins d'un an.

Les compétiteurs des catégories J17, J18 et sénior non titulaires d'une licence A ou U le 31 mars de l'année du championnat ou du critérium sont interdits de participation. Ils peuvent néanmoins être autorisés à participer mais, dans ce cas, l'association concernée est :

- Privée de tous les points sportifs qu'elle aurait pu acquérir au cours du critérium national ou de la journée du championnat de France de la catégorie d'âge concernée, dans le cadre du classement des clubs visé à l'article 9 ;
- Redevable, par équipage concerné, d'une amende de 50 points payée à la fédération avant l'ouverture de l'épreuve qualificative de la journée du championnat de France de la catégorie d'âge concernée ou du critérium.

Toutes les dispositions de cet article s'appliquent également aux éventuelles épreuves qualificatives des championnats ou critères.

Article 4 : Mutation

Les compétiteurs ayant demandé leur mutation après le 31 décembre de l'année précédant le championnat ou le critérium sont interdits de participation à celui-ci avec leur nouvelle association : la date d'envoi de la lettre recommandée de demande de mutation est seule considérée pour apprécier le respect de cette limite.

Certains cas exceptionnels peuvent cependant être examinés par le bureau de la fédération sur présentation par l'association accueillante d'un dossier comprenant :

- La demande de mutation de l'intéressé ;
- L'accord explicite de l'association quittée ;
- Les raisons détaillées de la demande de mutation tardive avec pièces justificatives.

Article 5 : Nationalité

Les équipes ne peuvent pas comprendre plus de 25 % de rameurs (ou rameuses) n'ayant pas la nationalité française, excepté les équipes à deux rameurs (ou rameuses) concourant dans les catégories jeune ou junior pour lesquels ce pourcentage est porté à 50 %.

La présentation d'un certificat de scolarité de l'année en cours délivré par un établissement situé en France est obligatoire pour les rameurs (et rameuses) n'ayant pas la nationalité française et concourant dans les catégories jeune, J15 ou J16.

Les dispositions ci-dessus s'appliquent également aux éventuelles épreuves qualificatives des championnats ou critères.

Article 7 : Engagements (ou modifications d'engagements) hors délai

En cas d'engagements ou de modifications au-delà du délai fixé par l'avant-programme prévisionnel visé à l'article 6, les équipes concernées peuvent être autorisés à participer mais, dans ce cas, l'association concernée est :

- Privée de tous les points sportifs qu'elle aurait pu acquérir au cours du critérium national ou de la journée du championnat de France de la catégorie d'âge concernée, dans le cadre du classement des clubs visé à l'article 9 ;
- Redevable, par équipage concerné, d'une amende de 50 points (1 point = 1,50 €) payée à la fédération avant l'ouverture de l'épreuve qualificative du critérium ou de la journée du championnat de France de la catégorie d'âge concernée.

Modalités d'application: les demandes d'engagements (ou modifications d'engagements) hors délai et de rameurs non licenciés au 31 mars doivent être faites par écrit auprès de la FFA au plus tard 24 heures avant la date et l'heure de consultation de l'ordre des départs de l'épreuve concernée.

6. FORFAITS

Avant la clôture des inscriptions : sur l'intranet fédéral.

Après la clôture des inscriptions : les clubs doivent annoncer les forfaits et en indiquer les motifs à la réunion des délégués.

Si les motifs invoqués ne sont pas reconnus valables, une pénalité de 20 points (1 point = 1,50 €) sera appliquée au club.

7. ASSURANCES

Les clubs doivent prendre la couverture indispensable des risques matériels. En cas d'accident, une déclaration sera faite immédiatement au président du jury qui fera signer le procès-verbal de régates correspondant par les clubs impliqués et le transmettra à la FFA. La déclaration du sinistre est à faire obligatoirement par les clubs concernés à leur compagnie d'assurance respective.

En aucun cas, la responsabilité de la FFA ne pourra être recherchée.

8. NUMÉROS

Les numéros des bateaux pour les parcours contre la montre sont fournis par la FFA.

Pour les courses en ligne, les clubs ont l'obligation de se munir du nombre de jeux de numéros nécessaires pour identifier tous leurs bateaux.

Les numéros d'identification nationale des bateaux mer sont à renseigner lors des inscriptions sur l'intranet fédéral. Les bateaux mer doivent porter de chaque côté de la proue leur numéro d'identification nationale.

9. TIRAGE AU SORT

Lorsqu'un équipage déclare forfait après le tirage au sort et au plus tard à la réunion des délégués, si le nombre d'équipages restant implique d'utiliser un autre système de progression ou si le forfait entraîne un déséquilibre entre le nombre des équipages dans chaque série, alors un nouveau tirage est réalisé.

10. CHAMPIONNAT NATIONAL JEUNE

L'article 7 du règlement des championnats et critérium (annexe 10 du règlement intérieur de la FFA) concernant les engagements ou modifications d'engagements hors délai s'applique pour le championnat national jeune.

CHAMPIONNATS DE FRANCE D'AVIRON INDOOR

J16, J18, SÉNIOUR, MASTER, ET PARA-AVIRON



SAMEDI 09 FÉVRIER 2019

STADE CHARLÉTY – PARIS

1. CALENDRIER

- Lundi 3 décembre 08h00 ouverture des inscriptions sur l'intranet fédéral
- Lundi 28 janvier 12h00 clôture des inscriptions

2. ÉPREUVES (ATTENTION ! LES CATÉGORIES INDOOR CORRESPONDENT À L'ÂGE ATTEINT LE 9 FÉVRIER => CF. CODE INDOOR ; ANNEXE 7.3)

Épreuves individuelles – 2 000 m		Épreuves collectives – 1 000 m à 4	
J16	jeune 16 (F-H)	SMR4 HV	sénior handi/valide à 4 dont 1 femme et 1 homme et au moins une personne classifiée PR1, PR2 ou PR3.
J18	junior 18 (F-H)		
S	sénior 19 ans et plus (F-H, FPL-HPL)		
S30-39	sénior 30 à 39 ans (F-H, FPL-HPL)		
S40-49	sénior 40 à 49 ans (F-H, FPL-HPL)		
S50-54	sénior 50 à 54 ans (F-H, FPL-HPL)		
S55-59	sénior 55 à 59 ans (F-H, FPL-HPL)		
S60-64	sénior 60 à 64 ans (F-H, FPL-HPL)		
S65-69	sénior 65 à 69 ans (F-H, FPL-HPL)		
S70	sénior 70 ans et plus (F-H, FPL-HPL)		
S PR1	sénior para-aviron 1 (F-H)		
S PR2	sénior para-aviron 2 (F-H)		
S PR3	sénior para-aviron 3 (F-H)		
Épreuves collectives – Relais 4x500 m		Épreuve individuelle – 1 000 m	
SHR4	sénior - relais à 4 hommes	S PR3-ID*	sénior para-aviron ID (F-H)
SFR4	sénior - relais à 4 femmes		
SMR4	sénior - relais mixte à 4 dont 1 femme et 1 homme		
SMR4 PR3-ID*	sénior - relais à 4 PR3-ID dont 1 femme et 1 homme		
Épreuves individuelles Sprint – 500 m			
J16	jeune 16 (F-H)		
J18	junior 18 (F-H)		
S	sénior 19 ans et plus (F-H, FPL-HPL)		
S30-39	sénior 30 à 39 ans (F-H, FPL-HPL)		
S40-49	sénior 40 à 49 ans (F-H, FPL-HPL)		
S50-59	sénior 55 à 59 ans (F-H, FPL-HPL)		
S60	sénior 60 ans et plus (F-H, FPL-HPL)		
S PR1	sénior para-aviron 1 (F-H)		
S PR2	sénior para-aviron 2 (F-H)		
S PR3	sénior para-aviron 3 (F-H)		
S PR3-ID*	sénior para-aviron ID (F-H)		

* récompensés par la FF Sport Adapté

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Réglementation

Le championnat de France d'aviron indoor se déroule en conformité avec le code des compétitions d'aviron indoor (annexe 7.3 du règlement intérieur de la FFA).

Participation

Le championnat de France d'aviron indoor est ouvert aux rameurs français ou étrangers titulaires d'une licence FFA A, U, BF, I ou IE de la saison en cours. Dans les épreuves collectives, les membres de l'équipe doivent être licenciés du même club. Une épreuve relais open sera ouverte aux équipes mixtes de clubs et aux licenciés individuels selon les mêmes règles que le relais mixte SMR4 (au moins un homme et une femme). Dans les épreuves para-aviron, un temps pronostique inférieure à 12 min 30 sec est requis pour s'inscrire aux épreuves. Au-delà de ce temps, la course sera interrompue lors des championnats. Les épreuves sprint en S PR1, S PR2, S PR3 et S PR3-ID sont accessibles sans maxima de temps.

Engagements

La possession d'une licence FFA est obligatoire pour s'engager : licence A, U, BF ou I prise dans un club OU licence indoor individuelle annuelle ou événementielle prise par le pratiquant directement sur le site de la FFA (informations complémentaires sur www.aviron-indoor.fr).

Les inscriptions sont à effectuer sur l'intranet fédéral pour les clubs et sur l'espace licencié pour les individuels. La liste des engagés est accessible à tout moment sur le site www.aviron-indoor.fr.

Droits d'engagement : 12 € pour les épreuves individuelles de 500 m – 20 € pour les 1000 m et 2000 m – 40 € pour les épreuves collectives.

Modalités de paiement détaillées sur le site www.aviron-indoor.fr.

Lieu

Stade Charléty - 99 Boulevard Kellermann, 75013 PARIS - RER B Cité Universitaire

Rameurs poids léger

Code des compétitions d'aviron indoor : femme 61,5 kg maximum / homme 75 kg maximum.

Para-aviron

Se reporter au Code des compétitions d'aviron indoor dans l'annexe 7.3 du règlement intérieur de la FFA.

Une session de classification aura lieu sur place le vendredi 8 février 2019 avec rendez-vous préalable auprès de la FFA.

Renseignements

Il n'y a pas de réunion de délégués.

À leur arrivée, les participants se présentent à l'accueil de la manifestation pour obtenir leur fiche individuelle de course et vérifier les informations.

Pour tout renseignement sur le championnat de France et les modalités d'inscription et de participation consultez le site internet aviron-indoor.fr ou contactez par téléphone le 01 45 14 26 40 ou écrivez à aviron-indoor@ffaviron.fr

4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les plages horaires sont données à titre indicatif.

- Samedi 9 février de 9h00 à 11h00 J16, J18 et master (1/2)
- de 11h00 à 14h00 séniors, para-aviron, master (2/2)
- de 14h00 à 16h00 500 m toutes les catégories
- de 16h00 à 18h00 Relais

Les horaires précis des courses seront définis en fonction du nombre d'engagés.

Ils seront disponibles le 1er février 2019 au plus tard sur aviron-indoor.fr

5. ENGAGEMENT HORS-DÉLAI

Toute demande d'inscription après la date de clôture (28 janvier) entraînera un surcoût de 12 € pour les épreuves sur 500 m, de 20 € pour les épreuves sur 1000 m et 2000 m et de 40 € pour les épreuves par équipes. Tout engagement hors-délai ou modification d'engagement devra être effectué avant le jeudi 31 janvier à 12h.

6. CONTACT

Organisation des championnats de France Aviron Indoor : aviron-indoor@ffaviron.fr – 01 45 14 26 40

DIMANCHE 10 MARS 2019

1. CALENDRIER

- Lundi 18 février 08h00 ouverture des inscriptions sur l'intranet fédéral
- Vendredi 01 mars 14h00 clôture des inscriptions
- 17h00 consultation des inscriptions sur ffaviron.fr
- Mercredi 13 mars 14h00 consultation des équipages qualifiés directement pour le championnat de France bateaux courts

2. ÉPREUVES

J18 – distance de course : 6 000 m		PARA-AVIRON et AVIRON ADAPTÉ – distance de course : 4 000 m	
1	J18F2- 2 rameuses en pointe sans barreur	12	SF1X PR1 1 rameuse en couple bras-épaules (flotteurs obligatoires)
2	J18H2- 2 rameurs en pointe sans barreur	13	SH1X PR1 1 rameur en couple bras-épaules (flotteurs obligatoires)
3	J18F1X 1 rameuse en couple	14	SF1X PR2 1 rameuse en couple tronc-bras (flotteurs facultatifs)
4	J18H1X 1 rameur en couple	15	SH1X PR2 1 rameur en couple tronc-bras (flotteurs facultatifs)
SÉNIOR – distance de course : 6 000 m		16	SF1x PR3-ID 1 rameuse en couple aviron adapté (embarcation libre)
5	SF2- 2 rameuses en pointe sans barreur	17	SH1x PR3-ID 1 rameur en couple aviron adapté (embarcation libre)
6	SH2-PL 2 rameurs en pointe sans barreur poids léger	PARA-AVIRON – distance de course : 6 000 m	
7	SH2- 2 rameurs en pointe sans barreur	18	SF2- PR3 2 rameuses en pointe sans barreur jambes-tronc-bras
8	SF1XPL 1 rameuse en couple poids léger		1 rameuse handi et 1 guide (femme valide) ou 2 handis
9	SH1XPL 1 rameur en couple poids léger	19	SH2- PR3 2 rameurs en pointe sans barreur jambes-tronc-bras
10	SF1X 1 rameuse en couple		1 rameur handi et 1 guide (homme
11	SH1X 1 rameur en couple		ou femme valide) ou 2 handis
		20	SF1x PR3 1 rameuse en couple jambes-tronc-bras (embarcation libre)
		21	SH1x PR3 1 rameur en couple jambes-tronc-bras (embarcation libre)

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation

Les épreuves des têtes de rivière interrégionales et de la tête de rivière nationale sont ouvertes aux équipages homogènes de club et aux équipages mixtes de clubs dans les épreuves en deux sans barreur.

Engagements

Les engagements aux têtes de rivière interrégionales et de la tête de rivière nationale sont faits sur l'intranet fédéral par les clubs et par les comités départementaux, les ligues ou la FFA dans le cas des mixtes de clubs.

Les engagements de chaque zone sont indépendants.

À la clôture des engagements, ceux-ci sont envoyés par la FFA aux responsables de zone.

Distance de parcours

La distance du parcours contre la montre est de :

- 6 000 mètres pour les épreuves J18 et sénior ;
- 6 000 mètres pour les épreuves en deux sans barreur PR3 et en skiff PR3 ;
- 4 000 mètres pour les épreuves en skiff PR1, PR2 et PR3-ID.

Lieux

Une tête de rivière labellisée par la FFA est organisée par chacune des quatre zones :

- Zone Nord-Est : Toul
- Zone Nord-Ouest : Caen
- Zone Sud-Est : Marignane
- Zone Sud-Ouest : Sainte-Livrade

Rameurs poids léger

Lors des têtes de rivière interrégionales et de la tête de rivière nationale, seul le poids individuel est limité.

Il doit être de 73 kg maximum chez les hommes et de 59,5 kg maximum chez les femmes.

Rameurs para-aviron et aviron adapté

Voir le récapitulatif de la réglementation aviron et handicaps en page 37.

4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

L'ordre des épreuves est à respecter impérativement pour les épreuves J18 et sénior.

Les programmes des têtes de rivière interrégionales et de la tête de rivière nationale sont envoyés aux clubs par les organisateurs.

Les résultats sont retournés selon le modèle fourni par la FFA.

Les organisateurs des têtes de rivière interrégionales et nationale peuvent ajouter des épreuves supplémentaires : bateaux longs, autres catégories d'âge.

5. TÊTE DE RIVIÈRE NATIONALE

La tête de rivière de Marignane est le support de la tête de rivière nationale.

La tête de rivière nationale est réservée aux équipages sénior en recherche d'une sélection dans les collectifs nationaux. L'engagement est libre.

Lors de la tête de rivière nationale, un maximum de 18 équipages par épreuve senior (hors 2-HPL) peuvent être qualifiés directement pour le championnat de France bateaux courts. Ce nombre de qualifiés sera précisé par la DTN à l'issue de la tête de rivière nationale.

6. CONTACT

- | | | |
|---------------------|---------------------------------|--|
| • Zone Nord-Est : | Coordonnateur : Arnaud TIXIER | Référents techniques : Marion JULLIEN, Frédéric DOUCET |
| • Zone Nord-Ouest : | Coordonnateur : Jacky BLOQUET | Référent technique : Alexandre HUSS |
| • Zone Sud-Est : | Coordonnateur : Vincent BUSSER | Référent technique : Pascal MOREL |
| • Zone Sud-Ouest : | Coordonnateur : Germain PONTOIS | Référent technique : Michel COLARD |

ÉPREUVES QUALIFICATIVES INTERRÉGIONALES POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE BATEAUX COURTS J18, SÉNIOR ET PARA-AVIRON



ET POUR LE CRITÉRIUM NATIONAL AVIRON ADAPTÉ

SAMEDI 30 ET DIMANCHE 31 MARS 2019

1. CALENDRIER

- Lundi 11 mars 08h00 ouverture des inscriptions sur l'intranet fédéral
- Vendredi 22 mars 14h00 clôture des inscriptions
- 17h00 consultation des inscriptions sur ffaviron.fr
- Mardi 02 avril 16h00 retour à la FFA de la liste des bateaux qualifiés de la zone

2. ÉPREUVES

J18 – distance de course: 2 000 m			SÉNIOR – distance de course: 2 000 m		
1	J18F2-	2 rameuses en pointe sans barreur	5	SF2-	2 rameuses en pointe sans barreur
2	J18H2-	2 rameurs en pointe sans barreur	6	SH2- PL	2 rameurs en pointe sans barreur poids léger
3	J18F1x	1 rameuse en couple	7	SH2-	2 rameurs en pointe sans barreur
4	J18H1x	1 rameur en couple	8	SF1x PL	1 rameuse en couple poids léger
			9	SH1x PL	1 rameur en couple poids léger
			10	SF1x	1 rameuse en couple
			11	SH1x	1 rameur en couple
PARA-AVIRON et AVIRON ADAPTÉ – distance de course: 2 000 m					
12	SF1x PR3	1 rameuse en couple jambes, tronc et bras		(Embarcation libre)	
13	SH1x PR3	1 rameur en couple jambes, tronc et bras		(Embarcation libre)	
14	SF2- PR3	2 rameuses en pointe jambes, tronc et bras		1 rameuse handi et 1 guide (femme valide) ou 2 rameuses handi	
15	SH2- PR3	2 rameurs en pointe jambes, tronc et bras		1 rameur handi et 1 guide (homme ou femme valide) ou 2 rameurs handi	
16	SF1x PR1	1 rameuse en couple bras et épaules		(Bateau FISA - fauteuil - flotteurs obligatoires)	
17	SH1x PR1	1 rameur en couple bras et épaules		(Bateau FISA - fauteuil - flotteurs obligatoires)	
18	SF1x PR2	1 rameuse en couple tronc et bras		(Bateau FISA - assise fixe - flotteurs facultatifs)	
19	SH1x PR2	1 rameur en couple tronc et bras		(Bateau FISA - assise fixe - flotteurs facultatifs)	
20	SF1x PR3-ID	1 rameuse en couple - aviron adapté		(Embarcation libre)	
21	SH1x PR3-ID	1 rameur en couple - aviron adapté		(Embarcation libre)	

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation

Les épreuves qualificatives pour les championnats de France bateaux courts sont ouvertes aux équipages homogènes de club et aux équipages mixtes de clubs dans les épreuves en deux sans barreur.

Les équipages engagés doivent courir dans la zone d'appartenance de leurs clubs ou du pôle auquel ils sont rattachés. Les équipages composés de mixtes de clubs de deux zones différentes peuvent courir au choix dans l'une de ces deux zones.

Voir le récapitulatif de la réglementation aviron et handicaps en page 37.

Engagements

Les engagements aux épreuves qualificatives interrégionales sont faits sur le site intranet de la FFA par les clubs ou par les comités départementaux, les ligues ou la FFA dans le cas des mixtes de clubs.

À la clôture des engagements, ceux-ci sont envoyés par la FFA aux responsables de zone.

Qualifications

Pour se qualifier au Championnat de France para-aviron et au Critérium national adapté, les équipages devront réaliser une performance (exprimée en % et calculée par rapport aux temps de référence de chaque catégorie) qui ne soit pas inférieure de plus de 20 % à celle réalisée par le bateau le plus performant sur la régates. Exemple: Performance 1xSH: 95 % du temps de référence. Les rameurs et rameuses para-aviron et aviron adapté doivent réaliser une performance supérieure à 75 % du temps de référence de leur catégorie.

Lieux

Les épreuves qualificatives pour les championnats de France bateaux courts sont organisées par chacune des quatre zones:

- Zone Nord-Est: Gravelines
- Zone Sud-Est: Aiguebelette
- Zone Nord-Ouest: Vaires-sur-Marne
- Zone Sud-Ouest: Cazaubon

Rameurs poids-léger

Lors des épreuves qualificatives interrégionales, le poids des rameurs poids léger doit être conforme au code des régates de la FFA.

(Femme: 59 kg maximum - moyenne d'un équipage: 57 kg / Homme: 72,5 kg maximum - moyenne d'un équipage: 70 kg)

Classification

Une session de classification pour les handicaps physiques aura lieu sur place le vendredi 29 mars avec rendez-vous préalable auprès de la FFA. Pour les handicaps mentaux, la classification sera faite sur présentation de la carte d'invalidité à transmettre à la FFA par mail à l'adresse suivante : handicaps@ffaviron.fr

4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES - RÉSULTATS

Programme

Les programmes des épreuves qualificatives sont envoyés aux clubs par les organisateurs.

Retour des résultats à la FFA

À l'issue des épreuves qualificatives:

- Les responsables de zone retournent à la FFA la liste des bateaux qualifiés dans la limite de leur quota. Il n'y a pas de quotas supplémentaires attribués en fonction du nombre de qualifiés lors de la tête de rivière nationale.
- Les clubs des équipages qualifiés doivent confirmer aux responsables de zone leur participation aux championnats de France. Les éventuels changements dans un équipage seront annoncés par le délégué du club à la réunion des délégués lors des championnats de France.

CHAMPIONNAT DE FRANCE BATEAUX COURTS PARA-AVIRON ET CRITÉRIUM NATIONAL AVIRON ADAPTÉ



VENDREDI 12 ET SAMEDI 13 AVRIL 2019

CAZAUBON

1. CALENDRIER

Les engagements se font à l'issue des épreuves qualificatives interrégionales.

- Mercredi 03 avril 17h00 validation de la liste des inscrits par la FFA
- Vendredi 05 avril 17h00 consultation de l'ordre des départs sur ffaviron.fr
- Jeudi 11 avril 18h00 réunion des délégués

2. ÉPREUVES

PARA-AVIRON et AVIRON ADAPTÉ – distance de course: 2 000 m – finales le samedi

12	SF1x PR3	1 rameuse en couple jambes, tronc et bras	(Embarcation libre)
13	SH1x PR3	1 rameur en couple jambes, tronc et bras	(Embarcation libre)
14	SF2- PR3	2 rameuses en pointe jambes, tronc et bras	1 rameuse handi et 1 guide (femme valide) ou 2 rameuses handi
15	SH2- PR3	2 rameurs en pointe jambes, tronc et bras	1 rameur handi et 1 guide (homme ou femme valide) ou 2 rameurs handi
16	SF1x PR1	1 rameuse en couple bras et épaules	(Bateau FISA - fauteuil - flotteurs obligatoires)
17	SH1x PR1	1 rameur en couple bras et épaules	(Bateau FISA - fauteuil - flotteurs obligatoires)
18	SF1x PR2	1 rameuse en couple tronc et bras	(Bateau FISA - assise fixe - flotteurs facultatifs)
19	SH1x PR2	1 rameur en couple tronc et bras	(Bateau FISA - assise fixe - flotteurs facultatifs)
20	SF1x PR3-ID	1 rameuse en couple - aviron adapté	(Embarcation libre) - Critérium
21	SH1x PR3-ID	1 rameur en couple - aviron adapté	(Embarcation libre) - Critérium

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation

Les championnats de France bateaux courts sont ouverts aux équipages homogènes de club et aux équipages mixtes de clubs.

Engagements des bateaux retenus par les zones

Les engagements aux championnats de France des bateaux retenus par les zones sont donc faits automatiquement à l'issue des épreuves qualificatives interrégionales dans le cadre de leurs quotas.

Épreuves para-aviron et aviron adapté

Voir le récapitulatif de la réglementation aviron et handicaps en page 37.

Classification

Tous les engagés doivent être classifiés.

Il n'y a pas de session de classification organisée sur ces championnats de France.

Classement

Une récompense sera attribuée dans chaque épreuve au meilleur équipage composé de rameurs junior.

4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

- Vendredi 12 avril à partir de 13h30 séries qualificatives para-aviron et aviron adapté
- Samedi 13 avril à partir de 14h00 finales para-aviron et aviron adapté

5. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Informations et réservation auprès de l'Office de Tourisme de Cazaubon-Barbotan – Place Armagnac 32150 BARBOTAN LES THERMES

Tél. +33(0)5 62 69 52 13 – Fax +33(0)5 62 69 57 71 – omt.barbotan@wanadoo.fr – <http://www.barbotan-cazaubon.com>

VENDREDI 12 AU DIMANCHE 14 AVRIL 2019

1. CALENDRIER

Les engagements se font à l'issue des épreuves qualificatives interrégionales et de la tête de rivière nationale.

- Mercredi 03 avril 17h00 validation de la liste des inscrits par la FFA
- Vendredi 05 avril 17h00 consultation de l'ordre des départs sur ffaviron.fr
- Jeudi 11 avril 18h00 réunion des délégués

2. ÉPREUVES ET HORAIRES PRÉVISIONNELS DES FINALES

J18 – distance de course: 2000 m			SÉNIOR – distance de course: 2000 m		
1	J18F2-	09h10 2 rameuses en pointe sans barreur	5	SF2-	10h30 2 rameuses en pointe sans barreur
2	J18H2-	09h30 2 rameurs en pointe sans barreur	6	SH2-PL	10h50 2 rameurs en pointe sans barreur poids léger
3	J18F1x	09h50 1 rameuse en couple	7	SH2-	11h10 2 rameurs en pointe sans barreur
4	J18H1x	10h10 1 rameur en couple	8	SF1xPL	11h30 1 rameuse en couple poids léger
			9	SH1xPL	11h50 1 rameur en couple poids léger
			10	SF1x	12h10 1 rameuse en couple
			11	SH1x	12h30 1 rameur en couple

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation

Les championnats de France bateaux courts sont ouverts aux équipages homogènes de club et aux équipages mixtes de clubs.

Les équipages qualifiés sont ceux listés par la DTN à l'issue de la tête de rivière nationale et ceux désignés par les zones, sous leur propre responsabilité, dans le cadre du quota qui leur a été attribué.

Incident de parcours

En cas d'incident avéré d'un équipage sur le parcours contre la montre (J18 et sénior) le Comité d'équité décidera de leur intégration ou non dans les séries qualificatives des championnats de France bateaux courts sans augmenter le nombre de qualifiés.

Le nombre d'équipages repêchés est limité au maximum à deux par épreuve. Ces équipages seront classés aux dernières places qualificatives du classement du parcours contre la montre.

Rameurs poids léger

Code des régates de la FFA :

- Femme : 59 kg maximum ;
- Homme : 72,5 kg maximum - moyenne d'un équipage 70 kg.

Arbitrage

L'arbitrage se fera par zone.

4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

- Vendredi 12 avril à partir de 09h30 parcours contre la montre sénior
à partir de 14h30 parcours contre la montre J18, puis séries qualificatives sénior
- Samedi 13 avril à partir de 09h30 séries qualificatives J18 puis demi-finales sénior
- Dimanche 14 avril à partir de 09h00 finales B et A J18 puis finales B et A sénior

5. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Informations et réservation auprès de l'Office de Tourisme de Cazaubon-Barbotan – Place Armagnac 32150 BARBOTAN LES THERMES

Tél. +33(0)5 62 69 52 13 – Fax +33(0)5 62 69 57 71 – omt.barbotan@wanadoo.fr – <http://www.barbotan-cazaubon.com>

1. CALENDRIER

• Lundi	08 avril	08h00	ouverture des inscriptions sur l'intranet fédéral
• Mardi	23 avril	14h00	clôture des inscriptions
		17h00	consultation des inscriptions sur ffaviron.fr
• Mercredi	24 avril	17h00	consultation de l'ordre des départs sur ffaviron.fr
• Vendredi	26 avril	18h00	réunion des délégués des ligues

2. ÉPREUVES ET PROGRAMME PRÉVISIONNEL

Ce programme est conçu pour permettre la rotation des embarcations entre les différentes catégories. Les horaires définitifs seront établis en fonction du nombre d'engagés.

Distance de course : 1 500 m											
Samedi matin			Samedi après-midi			Dimanche matin			Dimanche après-midi		
08h30	Séries	J16F4x	14H00	Finales B, C, A	J16F4x	08h00	Séries	J16F8+	11H00	Finales B, C, A	J16F8+
08h50	Séries	J16F4+	14H15	Finales B, C, A	J16F4+	08h20	Séries	J16H4x	11H15	Finales B, C, A	J16H4x
09h10	Séries	J16H8+	14H30	Finales B, C, A	J16H8+	08h40	Séries	J16H4+	11H30	Finales B, C, A	J16H4+
09h30	Séries	J18F8+	14H45	Finales B, C, A	J18F8+	09h00	Séries	J18F4x	11H45	Finales B, C, A	J18F4x
09h45	Séries	J18H8+	15H00	Finales B, C, A	J18H8+	09h15	Séries	J18F4-	12H00	Finales B, C, A	J18F4-
10h00	Séries	SF4x	15H15	Finales B, C, A	SF4x	09h30	Séries	J18H4x	12H15	Finales B, C, A	J18H4x
10H15	Séries	SF4-	15H30	Finales B, C, A	SF4-	09h45	Séries	J18H4-	12H30	Finales B, C, A	J18H4-
10H30	Séries	SH4x	15H45	Finales B, C, A	SH4x	10h00	Séries	SF8+	12H45	Finales B, C, A	SF8+
10H45	Séries	SH4-	16h00	Finales B, C, A	SH4-	10h15	Séries	SH8+	13H00	Finales B, C, A	SH8+

3. RÈGLEMENT DE LA COMPÉTITION

Participation

La Coupe de France des régions est une compétition par équipes de ligue qui se déroule sur 2 jours.

Certaines ligues peuvent se regrouper pour participer. Ce regroupement doit être validé par la FFA. Une fois validé, il s'applique pour toutes les équipes constituées et pour toute la durée de la compétition.

Les épreuves sont réservées aux équipes composées uniquement de rameurs licenciés dans des clubs de la même ligue ou regroupement de ligues.

Les rameurs et rameuses séniors sélectionnés dans les collectifs A et B ne sont pas autorisés à participer à la Coupe de France des régions.

Équipe et embarcations

Une équipe est constituée de 8 rameurs d'une même catégorie et d'un barreur qui concourent :

- Pour les J16 en 4x, 4+ un jour et en 8+ l'autre jour ;
- Pour les J18 et sénior en 4x, 4- un jour et en 8+ l'autre jour.

Une ligue qui engage une équipe dans une catégorie doit obligatoirement participer dans les 3 embarcations.

Une ligue peut engager plusieurs équipes de 8 rameurs dans une même catégorie, identifiées de 1 à n.

Système de course

Séries avec classement au temps, puis finales A, B et C.

Quel que soit le nombre d'engagés dans une épreuve, il n'y a pas de finale D.

Classements

Classement par épreuves : un classement des équipages est établi dans chaque épreuve à l'issue des finales. Les trois premiers équipages de chaque épreuve reçoivent une récompense au ponton d'honneur.

Classement par catégorie : un classement des équipes de ligue est établi pour chacune des six catégories (HJ16, FJ16, HJ18, FJ18, HS, FS). Il se fait par addition des points obtenus par les 3 équipages (4+ ou 4-, 4x et 8+) composant chaque équipe. Pour chaque catégorie, les huit rameurs et le barreur des trois premières équipes reçoivent leurs récompenses sur le podium. Deux équipes d'une même ligue peuvent être récompensées. En cas d'égalité, le résultat obtenu en huit départagera les équipes.

Classement général : un classement général des ligues est établi pour la Coupe de France des régions. Il se fait par addition des points obtenus dans le classement par catégorie par chaque équipe de ligue la mieux classée dans chacune des six catégories. En cas d'égalité, le résultat obtenu dans la catégorie sénior (homme et femme), puis la catégorie J18, puis la catégorie J16 départageront les équipes.

Arbitrage

L'arbitrage se fera par zone.

4. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Engagements

Les engagements sont faits sur l'Intranet fédéral par chaque ligue.

Tenue

Chaque équipe doit courir sous les couleurs de sa ligue ou dans une tenue homogène pour les regroupements de ligue.

5. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Association Sportive Mantaise – Tél. 01 30 94 56 31 – C78022@ffaviron.fr

AVRIL/MAI 2019

1. CALENDRIER

- Mardi 4 juin 14h00 date limite de retour à la zone et à la FFA de la liste des bateaux J13 et J14 sélectionnés par les ligues dans la limite de leurs quotas.

Les dates et les modalités d'inscription et de consultation de l'ordre des départs sur Internet sont données dans l'avant-programme diffusé par chaque organisateur aux clubs de sa ligue.

2. ÉPREUVES

JEUNE – distance de course : 500 m		JEUNE – distance de course : 1 000 m	
1	J12F1x 1 rameuse en couple	3	J13F1x 1 rameuse en couple
2	J12H1x 1 rameur en couple	4	J13H1x 1 rameur en couple
		5	J14F1x 1 rameuse en couple
		6	J14H1x 1 rameur en couple
		7	J14F2x 2 rameuses en couple
		8	J14H2x 2 rameurs en couple

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

Engagements aux championnats de ligue jeune

Les clubs font leurs engagements aux championnats de ligue jeune sur l'Intranet fédéral.

Ces championnats sont qualificatifs pour les championnats interrégionaux et obligatoires pour au moins 75 % des rameurs composant les bateaux participant au Championnat national jeune.

Engagements aux championnats interrégionaux jeune

Les engagements aux championnats interrégionaux jeune sont faits automatiquement à l'issue des championnats de ligue jeune en fonction des résultats et des quotas attribués à chaque ligue.

À l'issue des championnats de ligue jeune :

- Les clubs des équipages sélectionnés doivent confirmer aux responsables de ligue leur participation aux championnats interrégionaux jeune ainsi que le nom du délégué qui sera présent lors du championnat interrégional.
- Les responsables de ligue retournent à la zone la liste des bateaux J13 et J14 sélectionnés dans la limite de leurs quotas.
- Les responsables de ligue retournent à la FFA la liste des rameurs ayant participé à leur championnat de ligue jeune ainsi que leur numéro de licence.
- Pour les rameurs étrangers, les clubs devront envoyer les certificats de scolarité à la FFA en même temps que la confirmation des engagements.

4. PROGRAMME

Les programmes des championnats de ligue jeune sont envoyés aux clubs par les organisateurs.

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

- Séries qualificatives au temps pour chaque épreuve.
- Finales de classement pour chaque épreuve.

1. CALENDRIER

- Vendredi 17 mai 17h00 réunion des délégués des établissements
- Vendredi 17 mai 18h00 prise en charge des jeunes arbitres par le Président du Jury

2. RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE

- Distance de parcours: 1 000 m;
- Interdiction de ramer dans deux bateaux;
- Un équipage incomplet ne peut prendre le départ;
- La mixité est interdite dans un même bateau à l'exception du barreur dans les équipages à quatre et à l'exception des 4 yolettes mixtes;
- L'équipe présente au Championnat de France doit être constituée du même nombre d'équipages que lors de la phase qualificative, et la moitié, au moins de chaque équipage doit être identique;
- Lorsque la compétition est commencée, (à compter du départ de la première course UNSS), si le médecin de la compétition constate l'impossibilité pour un équipier de participer pour cause de maladie ou blessure, et que l'équipe n'a pas de remplaçant sur place, l'équipage auquel ce concurrent appartient est déclaré forfait.
 - Si cet équipage appartient à une équipe composée initialement de trois (3) équipages, cette équipe peut poursuivre la compétition avec deux (2) équipages;
 - Si cet équipage appartient à une équipe composée initialement de deux (2) équipages, cette équipe ne peut poursuivre la compétition à un (1) équipage et est déclarée forfait;
- Tout équipage incomplet, à cause d'un « forfait non médical » d'un équipier, est déclaré forfait, entraînant ipso-facto le forfait de son équipe (Cf. : nombre d'équipages différent entre la phase qualificative et le Championnat de France).
- En fonction du nombre d'engagés, un Championnat de France UNSS sport partagé (handi-valide) et aviron adapté pourra être mis en place.

3. ÉQUIPE DE COLLÈGE

Embarcations

- 4 yolette de couple (selon la réglementation de l'UNSS) équipée ou non de pelles H;
- Un parc de 24 yolettes « Véga » équipées de pelles H sera mis à disposition des AS qui le désirent sur réservation (lors de la confirmation sur OPUSS);
- Toute AS est libre d'utiliser sa propre yolette « Véga », à l'exclusion de toute autre marque.

Équipes

Une équipe de collège se compose soit de :

- 10 compétiteurs pour 1 yolette garçons et 1 yolette filles;
- 15 compétiteurs pour 1 yolette garçons, 1 yolette filles et 1 yolette mixte (2 garçons et 2 filles).

Dans le même bateau, il ne peut y avoir que des élèves du même collège des 4 années d'âge autorisées : 2006, 2005, 2004 et 2003 à l'exception du barreur pour lequel il n'y a pas de restriction d'âge.

Le barreur ne peut pas ramer et ne peut barrer qu'un seul bateau. Il n'y a pas de poids minimum pour le barreur.

Important

Les pelles de type « hachoir » sont autorisées en catégorie collège.

Il n'y a plus de limite de poids pour les barreurs.

4. ÉQUIPE DE LYCÉE

Embarcations

4 de couple garçons (barré ou non, ou yolette - mixité interdite à l'exception du barreur), 4 de couple filles (barré ou non, ou yolette - mixité interdite à l'exception du barreur), 8 de pointe mixte (4 filles et 4 garçons).

Équipes

Une équipe de lycée est composée de 8 compétiteurs minimum et 15 compétiteurs maximum dans 1, 2 ou 3 bateaux :

- 1 bateau = un huit mixte
- 2 bateaux = un huit mixte et un quatre ou deux quatre
- 3 bateaux = trois quatre.

Dans le même bateau, il ne peut y avoir que des élèves du même lycée des 5 années d'âge autorisées : 2004, 2003, 2002, 2001 et 2000 à l'exception du barreur pour lequel il n'y a pas de restriction d'âge.

Le barreur ne peut pas ramer et ne peut barrer qu'un seul bateau. Son poids minimum est de 50 kg en 8+. Il n'y a pas de pesée en 4 yolette ou en 4x+. Une seule pesée par barreur pour les 8+ le premier jour de compétition (voir précision sur le site UNSS).

5. ENGAGEMENTS

Les engagements sont faits par les établissements en fonction du calendrier régional de l'UNSS.

Les collèges et les lycées sont destinataires de toutes les informations concernant les championnats académiques et de toute la logistique du Championnat de France (convocations, hébergement, ...).

Toutes les informations concernant les compétitions UNSS peuvent être obtenues en contactant le directeur régional de l'UNSS.

Pour les épreuves de qualifications et le Championnat de France, les concurrents devront être titulaires de la licence UNSS définitivement enregistrée pour l'année 2018-2019.

Une équipe collège ou lycée ne peut participer au Championnat de France et à ses qualifications que si elle est constituée au minimum de 2 bateaux. Les équipes n'ayant qu'un seul bateau peuvent participer au championnat d'académie mais ne peuvent prétendre à une qualification au Championnat de France.

Quand une équipe est qualifiée, tous les bateaux ayant participé aux championnats d'académie doivent impérativement participer au Championnat de France. Il ne peut y avoir de forfait de bateaux.

6. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

- Samedi 18 mai de 08h00 à 12h00 séries qualificatives
de 14h00 à 17h30 repêchages
- Dimanche 19 mai de 08h00 à 10h50 finales de classement ou demi-finales
de 13h00 à 14h20 finales
à 14h30 podium établissement UNSS

1. CALENDRIER

- Jeudi 23 avril date limite de retour des résultats et demandes de qualification exceptionnelle au siège national de la FFSU
- Vendredi 10 mai date limite de retour des confirmations des engagements sur le site sport-u.com/aviron/
- Vendredi 17 mai 18h00 réunion des délégués des établissements

2. ÉPREUVES

Distance de course: 1 000 m		
HOMME	FEMME	MIXTE (même établissement)
HU2x 2 rameurs en couple	FU2x 2 rameuses en couple	MU2x 1 rameuse et 1 rameur en couple
HU4x 4 rameurs en couple	FU4x 4 rameuses en couple	MU4x 2 rameuses et 2 rameurs en couple
HU8+ 8 rameurs en pointe avec barreur	FU8+ 8 rameuses en pointe avec barreur	MU8+ 4 rameuses et 4 rameurs en pointe avec barreur
PARA-AVIRON		
MU2x open handi-valide (course en 2x PR1, PR2 et PR3)	1 rameuse et 1 rameur en couple dont une personne PR1, PR2 ou PR3	

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Règlement sportif

Tout équipage doit impérativement participer à une compétition inscrite au calendrier national de la FF Sport U pour prétendre à une qualification au championnat de France universitaire (aucune dérogation ne sera acceptée).

Les ligues sont responsables de l'organisation des compétitions qualifiantes ; elles peuvent être de site (académie), de ligue ou de conférence.

Les ligues doivent communiquer les dates et lieux des compétitions au plus tard le 7 décembre 2018.

Ces championnats sont ouverts aux équipages composés d'étudiants appartenant à la même association sportive. Toutefois, le barreur (ou la rameuse) peut appartenir à un autre établissement. Une jeune fille peut barrer un bateau masculin (et vice versa).

Les licenciés(es) UNSS sont autorisés(es) uniquement pour barrer.

Possibilité d'intégrer dans un 4 ou dans un 8, un étudiant et/ou une étudiante possédant une licence individuelle ou une licence extérieure issue d'une A.S. du même site (académie) où aucun autre licencié n'est engagé. Exception faite pour l'Ile de France où cette mesure s'applique sur l'ensemble des 3 sites (académies de Créteil, Versailles et Paris) : un étudiant « IDF », licencié individuel ou extérieur peut compléter un équipage d'une autre académie francilienne (cf. sports individuels, règle 2.1.1).

Aucune permutation d'un bateau à l'autre n'est autorisée entre la régata qualifiante et la participation au championnat de France. En cas d'indisponibilité (blessures, examens, etc.), le remplacement d'une partie de cet équipage (50 % barreur non compris) est autorisé, le jour même de la compétition (confirmation en ligne de l'équipage sans modification des noms).

La confirmation des engagements se fera par saisie en ligne sur le site FFSU du 2 au 10 mai dernier délai (www.sport-u.com/aviron/).

Un équipage sélectionné se présentant au championnat de France sans avoir confirmé en ligne sa participation sera redevable d'une amende de 100€.

Titres décernés et trophée

Les titres de champion de France universitaire sont décernés pour chaque course au programme.

Un trophée récompensera la meilleure « École » : un classement général des « Grandes Écoles » sera effectué par addition des résultats sur l'ensemble des épreuves en 4 et en 8.

Arbitrage

Les A.S qui engagent plus de 16 rameurs devront obligatoirement fournir un arbitre universitaire ayant officié au moins une fois lors d'une compétition fédérale ou universitaire (attestation à fournir).

Pour chaque arbitre, une prise en charge est prévue pour la restauration et l'hébergement. Le déplacement reste à la charge de l'AS.

Les arbitres devront faire acte de candidature auprès de la FF Sport U, en remplissant la fiche d'arbitre disponible sur le site de la FF Sport U, « onglet Aviron » avant le 23 avril 2019.

Une formation d'arbitres sera organisée, leur permettant de valider des modules. Cette formation sera certifiée par la FF Aviron et donnera lieu à des équivalences fédérales.

Classification

Il n'y aura pas de session de classification sur place.

Règlement disciplinaire

Se référer au chapitre règlement intérieur.

Programme international

EUSA : Les équipages champions de France N-1 se verront proposer de participer au championnat d'Europe universitaire qui se déroulera à Jonkoping (Suède), en septembre 2019.

Restrictions

La participation d'un rameur est limitée à une seule discipline. Il n'est donc pas possible de doubler.

Les rameurs des collectifs sénior A ne sont pas autorisés à participer au championnat de France universitaire.

4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les séries qualificatives se courent sous la forme d'un parcours contre la montre en ligne pour tous les bateaux.

- Samedi 18 mai de 08h00 à 13h00 séries contre la montre en ligne
de 14h00 à 18h30 tiers de finales ou demi-finales
- Dimanche 19 mai de 08h00 à 11h30 finales de classement
de 15h00 à 17h00 finales

5. CONTACT ET HÉBERGEMENTS

Les bureaux des sports des établissements sont destinataires de toutes les informations concernant les championnats FFSU et de toute la logistique du championnat de France.

Toutes les informations concernant les compétitions FFSU peuvent être obtenues en contactant les directions régionales de la FFSU ou sur le site www.sport-u.com.

CHAMPIONNATS DE FRANCE D'AVIRON DE MER JUNIOR (J16 ET J18), SÉNIOR, MASTER ET PARA-AVIRON



VENDREDI 24 ET SAMEDI 25 MAI 2019

DIEPPE

1. CALENDRIER

Championnat de France d'aviron de mer J18 et sénior - engagements libres

• Lundi	29 avril	08h00	ouverture des inscriptions sur l'intranet fédéral
• Mardi	14 mai	14h00	clôture des inscriptions
		17h00	consultation des inscriptions sur ffaviron.fr
• Jeudi	16 mai	17h00	consultation de l'ordre des départs sur ffaviron.fr
• Vendredi	24 mai	09h00	confirmation des engagements
		10h00	réunion d'information (obligatoire pour les délégués et équipiers référents)

2. ÉPREUVES

PARA-AVIRON - distance de course : 6 km			MASTER – distance de course : 6 km		
1	SM2x PR3	1 rameur handi et 1 rameur valide en couple, dont 1 femme	11	M40F4x+	4 rameuses en couple avec barreur
SÉNIOR – distance de course : 6 km			12	M40F2x	2 rameuses en couple
2	SM2x	1 rameuse et 1 rameur en couple	13	M40F1x	1 rameuse en couple
3	SF4x+	4 rameuses en couple avec barreur	14	M40H4x+	4 rameurs en couple avec barreur
4	SF4+	4 rameuses en pointe avec barreur	15	M40H2x	2 rameurs en couple
5	SF2x	2 rameuses en couple	16	M40H1x	1 rameur en couple
6	SF1x	1 rameuse en couple	J18 – distance de course : 6 km		
7	SH4x+	4 rameurs en couple avec barreur	17	J18F4x+	4 rameuses en couple avec barreur
8	SH4+	4 rameurs en pointe avec barreur	18	J18H4x+	4 rameurs en couple avec barreur
9	SH2x	2 rameurs en couple	19	J18M4x+	2 rameuses et 2 rameurs en couple avec barreur
10	SH1x	1 rameur en couple	J16 – distance de course : 6 km		
			20	J16F4x+	4 rameuses en couple avec barreur
			21	J16H4x+	4 rameurs en couple avec barreur
			22	J16M4x+	2 rameuses et 2 rameurs en couple avec barreur

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation aux championnats de France

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

Les rameurs masters doivent avoir 40 ans ou plus dans l'année en cours.

Bateaux

Les bateaux doivent être conformes à la jauge de restriction du code des régates en mer.

Engagements

Les engagements sont faits uniquement sur l'intranet fédéral par chaque club.

Le numéro d'identification national des bateaux mer doit être renseigné dans le champ « n° bateau/dossard » lors des inscriptions sur l'intranet fédéral.

Classification

Une session de classification pour les handicaps physiques aura lieu sur place avec rendez-vous préalable auprès de la FFA.

4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires et l'ordre des courses sont établis en fonction du nombre d'engagés.

Des manches qualificatives et des finales de classement pourront être organisées à partir du vendredi en fonction du nombre d'engagés.

Les épreuves J16 et J18 sont disputées au cours d'une même course. Les barreurs des coques J16 doivent porter une chasuble.

Les épreuves senior et master sont disputées au cours d'une même course. Les barreurs des coques masters doivent porter une chasuble.

Les horaires et les distances de parcours pourront être changés en fonction des conditions météorologiques ou des contraintes d'organisation.

En particulier, les finales pourraient se dérouler le dimanche en cas d'intempéries le samedi.

5. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Club Nautique Dieppois – 2, Sente Beaudoin, Puits, 76370 Dieppe – Tél. 06 45 06 71 92 – C76004@ffaviron.fr – cndieppe@gmail.com

CHAMPIONNATS DE FRANCE JUNIOR (J18) ET SÉNIOR BATEAUX LONGS ET CRITÉRIUM NATIONAL SÉNIOR BATEAUX LONGS



VENDREDI 07 AU DIMANCHE 09 JUIN 2019

BOURGES

1. CALENDRIER

Championnats de France junior (J18) et sénior bateaux longs et Critérium national sénior bateaux longs – engagements libres

- Lundi 13 mai 08h00 ouverture des inscriptions sur l'intranet fédéral
- Mardi 28 mai 14h00 clôture des inscriptions
- 17h00 consultation des inscriptions sur ffaviron.fr
- Vendredi 31 mai 17h00 consultation de l'ordre des départs sur ffaviron.fr
- Vendredi 07 juin 10h00 réunion des délégués

2. ÉPREUVES ET HORAIRES PRÉVISIONNELS DES FINALES

J18 – distance de course: 2 000 m			SÉNIOR – distance de course: 2 000 m		
1	J18F2x	09h30 2 rameuses en couple	10	SF2x	13h00 2 rameuses en couple *
2	J18F4-	09h45 4 rameuses en pointe sans barreur	11	SH4+	13h15 4 rameurs en pointe avec barreur *
3	J18F4x	10h00 4 rameuses en couple	<i>* épreuves réservées du Critérium national sénior bateaux longs</i>		
4	J18F8+	10h15 8 rameuses en pointe avec barreur	12	SF4-	13h30 4 rameuses en pointe sans barreur
5	J18H4+	10h30 4 rameurs en pointe avec barreur	13	SH4-	13h45 4 rameurs en pointe sans barreur
6	J18H2x	10h45 2 rameurs en couple	14	SF2x	14h00 2 rameuses en couple
7	J18H4-	11h00 4 rameurs en pointe sans barreur	15	SH2x	14h15 2 rameurs en couple
8	J18H4x	11h15 4 rameurs en couple	16	SH4+	14h30 4 rameurs en pointe avec barreur
9	J18H8+	11h30 8 rameurs en pointe avec barreur	17	SF2x PL	14h45 2 rameuses en couple poids léger
			18	SH2x PL	15h00 2 rameurs en couple poids léger
			19	SH2+	15h15 2 rameurs en pointe avec barreur
			20	SH4- PL	15h30 4 rameurs en pointe sans barreur poids léger
			21	SF4x	15h45 4 rameuses en couple
			22	SH4x	16h00 4 rameurs en couple
			23	SF8+	16h15 8 rameuses en pointe avec barreur
			24	SH8+	16h30 8 rameurs en pointe avec barreur

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation : règles générales

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

Les rameurs qui, lors de la saison précédente, n'étaient pas licenciés et ont été sélectionnés dans un pays étranger pour participer aux Jeux Olympiques ou Paralympiques ou aux Championnats du Monde junior, sénior ou moins de 23 ans ou aux Championnats d'Europe junior, sénior ou moins de 23 ans, ne peuvent être engagés à un championnat de France ou à un critérium national que s'ils appartiennent à un club n'ayant pas déjà licencié une personne mutant au cours de la présente saison et ayant été sélectionnée la saison précédente pour participer aux Jeux Olympiques ou Paralympiques ou aux Championnats du Monde junior, sénior ou moins de 23 ans ou aux Championnats d'Europe junior, sénior ou moins de 23 ans.

Cette possibilité est limitée à un rameur par an et par club.

Participation aux épreuves réservées du Critérium national sénior bateaux longs

Les épreuves sont réservées aux équipages de nationalité française.

Ces deux épreuves en FS2x et HS4+ sont réservées aux rameurs et rameuses n'ayant jamais été dans les 6 premiers d'un championnat de France sénior en eaux intérieures dans les 5 saisons sportives précédentes et celle en cours. Pour 2019, cela concerne tous les championnats de France sénior depuis la saison 2014.

Dans ces deux épreuves, la participation des juniors (J15 à J18) et des rameuses et rameurs appartenant à un collectif de l'Équipe de France de la saison en cours est interdite.

Engagements

Les engagements aux Championnats de France junior (J18) et sénior bateaux longs et au Critérium national sénior sont faits uniquement sur l'Intranet fédéral par chaque club.

Un rameur peut participer au maximum à deux des épreuves de ces championnats de France.

Les rameurs des collectifs (sénior A, -23 ans, junior) ne peuvent participer qu'à une seule des épreuves de ces championnats de France.

4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

- Vendredi 07 juin à partir de 14h00 séries qualificatives sénior
- Samedi 08 juin à partir de 08h30 séries qualificatives J18
- à partir de 11h00 quarts de finales ou demi-finales C/D et A/B sénior
- à partir de 14h30 quarts de finales ou demi-finales C/D et A/B J18
- à partir de 17h00 finales D et C sénior
- Dimanche 09 juin à partir de 08h30 finales D et C, puis finales B et A j18
- à partir de 13h00 finales B et A sénior

5. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Aviron Club de Bourges – Tél. 02 48 67 94 46 – C18001@ffaviron.fr

SAMEDI 15 ET DIMANCHE 16 JUIN 2019

1. CALENDRIER

- Mardi 4 juin 14h00 date limite de retour à la zone et à la FFA de la liste des bateaux J13 et J14 sélectionnés par les ligues dans la limite de leurs quotas.

Les dates et les modalités de consultation de l'ordre des départs sur Internet sont données dans l'avant-programme diffusé par chaque organisateur aux clubs de sa zone.

2. ÉPREUVES

JEUNE – distance de course : 1 000 m

- | | | |
|---|--------|----------------------|
| 1 | J13F1x | 1 rameuse en couple |
| 2 | J13H1x | 1 rameur en couple |
| 3 | J14F1x | 1 rameuse en couple |
| 4 | J14H1x | 1 rameur en couple |
| 5 | J14F2x | 2 rameuses en couple |
| 6 | J14H2x | 2 rameurs en couple |

D'autres épreuves peuvent être programmées par les responsables de zone.

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

36 équipages maximum qualifiés par épreuves.

Les clubs des équipages sélectionnés doivent confirmer aux responsables de ligue leur participation aux championnats interrégionaux jeune ainsi que le nom du délégué présent lors du championnat interrégional.

Engagements aux championnats interrégionaux jeune

Les engagements aux championnats interrégionaux jeune sont faits automatiquement à l'issue des championnats de ligue jeune en fonction des résultats et des quotas attribués à chaque ligue.

Lieux

Les championnats interrégionaux sont organisés par chacune des quatre zones :

- Zone Nord-Est: Vieilles-Forges
- Zone Nord-Ouest: Mantes-la-Jolie
- Zone Sud-Est: Mâcon
- Zone Sud-Ouest: Brive-la-Gaillarde

4. PROGRAMME

Les programmes des championnats interrégionaux jeune sont envoyés aux clubs par les organisateurs.

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

- Séries qualificatives au temps pour chaque épreuve.
- Finales de classement pour chaque épreuve.

5. CONTACT

- | | |
|--|---|
| • Zone Nord-Est: Coordonnateur: Arnaud TIXIER | Référents techniques: Marion JULLIEN, Frédéric DOUCET |
| • Zone Nord-Ouest: Coordonnateur: Jacky BLOQUET | Référent technique: Alexandre HUSS |
| • Zone Sud-Est: Coordonnateur: Vincent BUSSER | Référent technique: Pascal MOREL |
| • Zone Sud-Ouest: Coordonnateur: Germain PONTOIS | Référent technique: Michel COLARD |

CHAMPIONNATS INTERRÉGIONAUX J16 ET CRITÉRIUM AVIRON PARTAGÉ



SAMEDI 15 ET DIMANCHE 16 JUIN 2019

1. CALENDRIER

- Lundi 20 mai 08h00 ouverture des inscriptions sur le site intranet de la FFA
- Vendredi 07 juin 14h00 clôture des inscriptions
- 17h00 consultation des inscriptions sur ffaviron.fr

Les dates et les modalités de consultation de l'ordre des départs sur Internet sont données dans l'avant-programme diffusé par chaque organisateur aux clubs de sa zone.

2. ÉPREUVES

J16 – distance de course: 1 500 m

- 1 J16F4+ 4 rameuses en pointe avec barreur
- 2 J16F2x 2 rameuses en couple
- 3 J16F2- 2 rameuses en pointe sans barreur
- 4 J16F1x 1 rameuse en couple
- 5 J16F4x 4 rameuses en couple
- 6 J16F8+ 8 rameuses en pointe avec barreur
- 7 J16H4+ 4 rameurs en pointe avec barreur
- 8 J16H2x 2 rameurs en couple
- 9 J16H2- 2 rameurs en pointe sans barreur

- 10 J16H1x 1 rameur en couple
- 11 J16H4- 4 rameurs en pointe sans barreur
- 12 J16H4x 4 rameurs en couple
- 13 J16H8+ 8 rameurs en pointe avec barreur

J18 aviron partagé – distance de course: 1 500 m

- 27 J18M2x 2 en couple mixte (1 homme et 1 femme)
1 des deux rameurs doit être classifié PR1, PR2 ou PR3,
l'autre doit être valide

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

Équipages des épreuves J16

Les rameurs participant aux championnats J16 (rameurs J15 et J16) doivent être titulaires du brevet d'aviron d'Or passé dans le club. Les barreurs ne sont pas soumis à cette obligation.

La possession d'un certificat de scolarité de l'année en cours délivré par un établissement situé en France est obligatoire pour les rameurs (et rameuses) n'ayant pas la nationalité française et concourant dans la catégorie J16.

Équipages de l'épreuve J18 mixte aviron partagé

L'épreuve est courue en double mixte, un homme et un femme. Un des deux rameurs doit être classifié PR1, PR2 ou PR3, l'autre doit être valide. Le rameur valide est autorisé à participer à une autre épreuve du championnat interrégional.

Cette épreuve du Critérium aviron partagé est courue uniquement au niveau de la zone.

Engagements aux championnats interrégionaux

Les clubs font leurs engagements aux championnats interrégionaux qualificatifs pour les championnats de France sur l'intranet fédéral.

Engagements aux championnats de France junior (J16)

Les engagements aux championnats de France sont faits automatiquement à l'issue des championnats interrégionaux en fonction des résultats et des quotas attribués à chaque zone.

À l'issue des championnats interrégionaux :

- Les clubs des équipages sélectionnés doivent confirmer aux responsables de zone leur participation aux championnats de France ainsi que le nom du délégué qui sera présent lors du championnat de France.
- Les responsables de zone retournent à la FFA la liste des bateaux sélectionnés dans la limite de leurs quotas.
- Les listes portent les noms des rameurs ayant effectivement participé aux championnats interrégionaux.
- Les éventuels changements d'équipiers seront annoncés par le délégué du club à la réunion des délégués lors des championnats de France.

Lieux

Les épreuves qualificatives pour les championnats de France junior et senior moins de 23 ans sont organisées par chacune des quatre zones :

- Zone Nord-Est: Vieilles-Forges
- Zone Nord-Ouest: Mantes-la-Jolie
- Zone Sud-Est: Mâcon
- Zone Sud-Ouest: Brive-la-Gaillarde

4. PROGRAMME

Les programmes des championnats interrégionaux sont envoyés aux clubs par les organisateurs.

SAMEDI 22 ET DIMANCHE 23 JUIN 2019

1. CALENDRIER

Championnat de France master – engagements libres

- Lundi 27 mai 08h00 ouverture des inscriptions sur le site intranet de la FFA
- Mardi 11 juin 14h00 clôture des inscriptions
- 17h00 consultation des inscriptions sur ffaviron.fr
- Vendredi 14 juin 17h00 consultation de l'ordre des départs sur ffaviron.fr
- Vendredi 21 juin 18h00 réunion des délégués

2. ÉPREUVES ET HORAIRES PRÉVISIONNELS DES FINALES

MASTER – distance de course: 1 000 m					
Samedi matin		Dimanche matin			
1 MBH1x	10h34	1 rameur en couple	25 MBF1x	10h34	1 rameuse en couple
2 MCH1x	10h42	1 rameur en couple	26 MCF1x	10h42	1 rameuse en couple
3 MDH1x	10h50	1 rameur en couple	27 MDF1x	10h50	1 rameuse en couple
4 MAF2x	10h58	2 rameuses en couple	28 MAH2x	10h58	2 rameurs en couple
5 MBF2x	11h06	2 rameuses en couple	29 MBH2x	11h06	2 rameurs en couple
6 MCF2x	11h14	2 rameuses en couple	30 MCH2x	11h14	2 rameurs en couple
7 MDF2x	11h22	2 rameuses en couple	31 MDH2x	11h22	2 rameurs en couple
8 MEH2x	11h30	2 rameurs en couple	32 MAF4-	11h30	4 rameuses en pointe sans barreur
9 MGH2x	11h38	2 rameurs en couple	33 MEF4x	11h38	4 rameuses en couple
10 MFF4x	11h46	4 rameuses en couple	34 MCH4-	11h46	4 rameurs en pointe sans barreur
11 MBH2-	11h54	2 rameurs en pointe sans barreur	35 MEH8+	11h54	8 rameurs en pointe avec barreur
12 MDH2-	12h06	2 rameurs en pointe sans barreur			
Samedi après-midi		Dimanche après-midi			
13 MEH4-	16h04	4 rameurs en pointe sans barreur	36 MAH4-	15h24	4 rameurs en pointe sans barreur
14 MGH4-	16h12	4 rameurs en pointe sans barreur	37 MFF1x	15h32	1 rameuse en couple
15 MEF2x	16h20	2 rameuses en couple	38 MFH1x	15h40	1 rameur en couple
16 MGF2x	16h28	2 rameuses en couple	39 MCF4x	15h48	4 rameuses en couple
17 MCH4x	16h36	4 rameurs en couple	40 MDF4x	15h56	4 rameuses en couple
18 MDH4x	16h44	4 rameurs en couple	41 MAM2x	16h04	1 rameuse et 1 rameur en couple
19 MFH4x	16h52	4 rameurs en couple	42 MCM2x	16h12	1 rameuse et 1 rameur en couple
20 MCF8+	17h00	8 rameuses en pointe avec barreur	43 MFM4x	16h20	2 rameuses et 2 rameurs en couple
21 MCH8+	17h08	8 rameurs en pointe avec barreur	44 MDM8+	16h28	4 rameuses et 4 rameurs en pointe avec barreur
22 MEM2x	17h16	1 rameuse et 1 rameur en couple			
23 MBM4x	17h24	2 rameuses et 2 rameurs en couple			
24 MDM4x	17h36	2 rameuses et 2 rameurs en couple			

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

Un rameur master appartient à la classe d'âge correspondant à l'âge qu'il atteint durant l'année courante et l'âge moyen d'un équipage est calculé sans tenir compte de celui du barreur dont l'âge n'est pas réglementé. Les rameurs master doivent donc tous avoir 27 ans ou plus en 2019. La moyenne d'âge du bateau doit être supérieure ou égale à l'âge lié à la catégorie.

La participation des étrangers est soumise à la réglementation des championnats nationaux (annexe 10 du règlement intérieur). Les équipages ne peuvent pas comprendre plus de 25% de rameurs (ou rameuses) n'ayant pas la nationalité française.

Engagements

Les engagements sont faits uniquement sur l'intranet fédéral par chaque club.

Arbitrage

L'arbitrage se fera par zone.

Classement

Un classement national master sera établi à l'issue du championnat.

4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés. (à revoir avec la nouvelle répartition des épreuves)

- Samedi 22 juin
 - à partir de 08h30 séries qualificatives au temps
 - à partir de 10h30 finales B et A
 - à partir de 14h00 séries qualificatives au temps
 - à partir de 16h00 finales B et A
- Dimanche 23 juin
 - à partir de 08h00 séries qualificatives
 - à partir de 10h30 finales B et A
 - à partir de 13h20 séries qualificatives
 - à partir de 15h20 finales B et A

Catégories d'âge

Master : tout rameur âgé de 27 ans et plus.

- A: âge minimum 27ans;
- B: âge moyen 36 ans ou plus;
- C: âge moyen 43 ans ou plus;
- D: âge moyen 50 ans ou plus;
- E: âge moyen 55 ans ou plus;
- F: âge moyen 60 ans ou plus;
- G: âge moyen 65 ans ou plus;
- H: âge moyen 70 ans ou plus;
- I: âge moyen 75 ans ou plus;
- J: âge moyen 80 ans ou plus;
- K: âge moyen 85 ans ou plus.

5. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Club de l'Aviron de Vichy – Tél. 04 70 32 36 52 – Fax 04 70 32 15 64 – C03003@ffaviron.fr

1. CALENDRIER

Championnat national jeune – engagements libres

- Lundi 03 juin 08h00 ouverture des inscriptions sur le site intranet de la FFA
- Mardi 18 juin 14h00 clôture des inscriptions
- 17h00 consultation des inscriptions sur ffaviron.fr
- Vendredi 21 juin 17h00 consultation de l'ordre des départs sur ffaviron.fr
- Vendredi 28 juin 18h00 réunion des délégués

2. ÉPREUVES ET HORAIRES PRÉVISIONNELS DES FINALES

JEUNE – distance de course : 1 000 m

1	J14F8x+	8 rameuses en couple avec barreur	4	J14H4x+	4 rameurs en couple avec barreur
2	J14F4x+	4 rameuses en couple avec barreur	5	J14M4x+	4 rameurs en couple mixte avec barreur
3	J14H8x+	8 rameurs en couple avec barreur			

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

75 % des rameurs composant l'équipage doivent avoir participé au championnat de ligue.

Tous les rameurs doivent être en possession du brevet d'Or passé dans le club. Les barreurs ne sont pas soumis à cette obligation.

Engagements

Les engagements sont faits uniquement sur l'intranet fédéral par chaque club.

Un rameur ne peut participer qu'à une seule des épreuves du championnat national jeune.

Règlement des championnats et critérium (annexe 10 du règlement intérieur de la FFA) : l'article 7 concernant les engagements ou modifications d'engagements hors délai s'applique pour le championnat national jeune.

Arbitrage

L'arbitrage se fera par zone.

4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés. (à revoir avec la nouvelle répartition des épreuves)

- Samedi 30 juin à partir de 09h00 séries qualificatives au temps J14
- à partir de 14h30 demi-finales J14 A/B, C/D, E/F ... en fonction du nombre d'engagés
- Dimanche 01 juillet à partir de 09h00 finales de classement J14
- à partir de 14h00 finales B et A J14

5. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Association Sportive Mantaise – Tél. 01 30 94 56 31 – C78022@ffaviron.fr

CHAMPIONNATS DE FRANCE JUNIOR (J16) ET SÉNIOR MOINS DE 23 ANS

VENDREDI 05 AU DIMANCHE 07 JUILLET 2019

LIBOURNE

1. CALENDRIER

Championnat de France sénior moins 23 ans – engagements libres

- Lundi 10 juin 08h00 ouverture des inscriptions sur le site intranet de la FFA
- Mardi 25 juin 14h00 clôture des inscriptions
17h00 consultation des inscriptions sur ffaviron.fr
- Vendredi 28 juin 17h00 consultation de l'ordre des départs sur ffaviron.fr
- Jeudi 04 juillet 18h00 réunion des délégués

2. ÉPREUVES ET HORAIRES PRÉVISIONNELS DES FINALES

J16 – distance de course: 1 500 m			S-23 – distance de course: 2 000 m				
1	J16F4+	09h45	4 rameuses en pointe avec barreur	14	S-23F2x	14h30	2 rameuses en couple
2	J16F2x	10h00	2 rameuses en couple	15	S-23F4-	14h45	4 rameuses en pointe sans barreur
3	J16F2-	10h15	2 rameuses en pointe sans barreur	16	S-23F4x	15h00	4 rameuses en couple
4	J16F1x	10h60	1 rameuse en couple	17	S-23H2x	15h15	2 rameurs en couple
5	J16F4x	10h45	4 rameuses en couple	18	S-23H4-	15h30	4 rameurs en pointe sans barreur
6	J16F8+	11h00	8 rameuses en pointe avec barreur	19	S-23H4x	15h45	4 rameurs en couple
7	J16H4+	11h15	4 rameurs en pointe avec barreur	20	S-23M8+	16h00	4 rameurs et 4 rameuses en pointe avec barreur
8	J16H2x	11h30	2 rameurs en couple				
9	J16H2-	11h45	2 rameurs en pointe sans barreur				
10	J16H1x	12h00	1 rameur en couple				
11	J16H4-	12h15	4 rameurs en pointe sans barreur				
12	J16H4x	12h30	4 rameurs en couple				
13	J16H8+	12h45	8 rameurs en pointe avec barreur				

RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Engagements

Les engagements aux championnats de France junior (J16) se font automatiquement à l'issue des championnats interrégionaux en fonction des résultats et des quotas attribués à chaque zone.

Pour les senior moins de 23 ans, les engagements sont libres.

3. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires définitifs seront établis en fonction du nombre d'engagés et de la date du brevet des collèges.

- Vendredi 05 juillet à partir de 09h00 séries qualificatives J16
à partir de 14h45 demi-finales C/D J16
à partir de 17h00 séries qualificatives S-23
- Samedi 06 juillet à partir de 08h00 finales D et C et demi-finales A/B J16
à partir de 15h15 demi-finales A/B S-23
- Dimanche 07 juillet à partir de 09h45 finales B et A J16
à partir de 14h30 finales B et A S-23

4. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Club Nautique de Libourne 1876 – Tél. 05 57 51 25 97 – C33042@ffaviron.fr – www.cnlibourne.fr

1. CALENDRIER

Critérium national para-aviron et aviron adapté – engagements libres

- Lundi 02 septembre 08h00 ouverture des inscriptions sur l'intranet fédéral
- Mardi 17 septembre 14h00 clôture des inscriptions
- 17h00 consultation des inscriptions sur ffaviron.fr
- Vendredi 20 septembre 17h00 consultation de l'ordre des départs sur ffaviron.fr
- Vendredi 27 septembre 18h00 réunion des délégués

2. ÉPREUVES ET HORAIRES PRÉVISIONNELS DES FINALES

PARA-AVIRON et AVIRON ADAPTÉ – distance de course: 500 m – finales samedi 29 septembre				
17	SH1x et SF1x PR1	17h30	1 rameur en couple PR1 et 1 rameuse en couple PR1	
18	SH1x et SF1x PR2	17h40	1 rameur en couple PR2 et 1 rameuse en couple PR2	
19	SH1x et SF1x PR3	17h50	1 rameur en couple PR3 et 1 rameuse en couple PR3	
20	SH2x open	18h00	2 rameurs et/ou rameuses en couple open (PR1, PR2, PR3)	
21	SM4+ PR3	18h10	4 rameurs et rameuses en pointe avec barreur jambes, tronc et bras	dont 1 femme minimum
22	SH1x PR3-ID	18h20	1 rameur en couple aviron adapté	
23	SF1x PR3-ID	18h30	1 rameuse en couple aviron adapté	
24	SH4Yx/+ PR3-ID	18h40	yolette à 4 rameurs et/ou rameuses en couple ou pointe aviron adapté	
25	SM2x PR3	18h50	1 rameur handi (classifié pointe et couple) et 1 rameur valide en couple	dont 1 femme

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation

Les épreuves sont ouvertes aux équipages homogènes de club et aux équipages mixtes de clubs composés en totalité de rameurs présentant un handicap. Les épreuves en SH1x PR3-ID et SF1x PR3-ID sont courues en embarcations libres avec flotteurs facultatifs.

Classification

Tous les rameurs devront avoir été classifiés avant le début des épreuves.

Une session de classification pour les handicaps physiques aura lieu sur place le vendredi 27 septembre avec rendez-vous préalable auprès de la FFA.

Pour les handicaps mentaux, la classification sera faite sur présentation de la carte d'invalidité à transmettre à la FFA par mail à l'adresse suivante: handicaps@ffaviron.fr

Engagements

Les engagements sont faits uniquement sur l'intranet fédéral.

Un rameur ne peut participer qu'à une seule des épreuves 17 à 25 (épreuves hommes et femmes).

Les rameurs participant aux épreuves 17 à 25 du critérium national para-aviron et aviron adapté peuvent en plus participer à une seule des épreuves 1 à 9 du championnat de France sénior sprint.

Arbitrage

L'arbitrage se fera par zone.

4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

- Samedi 28 septembre à partir de 13h00 séries qualificatives para-aviron et aviron adapté
- à partir de 17h30 finales para-aviron et aviron adapté

5. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Association sportive de Gérardmer – Tél. 06 87 44 75 71 – C88009@ffaviron.fr

CHAMPIONNAT DE FRANCE SÉNIOR SPRINT ET CRITÉRIUM NATIONAL SÉNIOR SPRINT



SAMEDI 28 ET DIMANCHE 29 SEPTEMBRE 2019

GÉRARDMER

1. CALENDRIER

Championnat de France sénior sprint et Critérium national sénior sprint – engagements libres

- Lundi 02 septembre 08h00 ouverture des inscriptions sur l'intranet fédéral
- Mardi 17 septembre 14h00 clôture des inscriptions
- 17h00 consultation des inscriptions sur ffaviron.fr
- Vendredi 20 septembre 17h00 consultation de l'ordre des départs sur ffaviron.fr
- Vendredi 27 septembre 18h00 réunion des délégués

2. ÉPREUVES ET HORAIRES PRÉVISIONNELS DES FINALES

SÉNIOR – distance de course : 500 m							
1	SH4-	13h15	4 rameurs en pointe sans barreur	9	SH8+	15h15	8 rameurs en pointe
2	SF2x	13h30	2 rameuses en couple	10	SF2x	15h30	2 rameuses en couple *
3	SH2x	13h45	2 rameurs en couple	11	SH2x	15h45	2 rameurs en couple *
4	SF2-	14h00	2 rameuses en pointe sans barreur	12	SF4+	17h00	4 rameuses en pointe avec barreur *
5	SH2-	14h15	2 rameuses en pointe sans barreur	13	SH4+	16h15	4 rameurs en pointe avec barreur *
6	SF4x	14h30	4 rameuses en couple	14	SM2x	16h30	1 rameur et 1 rameuse en couple
7	SH4x	14h45	4 rameurs en couple	15	SM4x	16h45	2 rameurs et 2 rameuses en couple
8	SF8+	15h00	8 rameuses en pointe	16	SM8+	17h00	4 rameurs et 4 rameuses en pointe

* Épreuves réservées du Critérium national sénior sprint

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

Les rameurs qui, lors de la saison précédente, n'étaient pas licenciés et ont été sélectionnés dans un pays étranger pour participer aux Jeux Olympiques ou Paralympiques ou aux Championnats du Monde junior, sénior ou moins de 23 ans ou aux Championnats d'Europe junior, sénior ou moins de 23 ans, ne peuvent être engagés à un championnat de France ou à un critérium national que s'ils appartiennent à un club n'ayant pas déjà licencié une personne mutant au cours de la présente saison et ayant été sélectionnée la saison précédente pour participer aux Jeux Olympiques ou Paralympiques ou aux Championnats du Monde junior, sénior ou moins de 23 ans ou aux Championnats d'Europe junior, sénior ou moins de 23 ans.

Cette possibilité est limitée à un rameur par an et par club.

Participation au Championnat de France sénior sprint

Les équipages ne peuvent pas comprendre plus de 25% de rameurs ou rameuses n'ayant pas la nationalité française et/ou de rameurs ou rameuses ayant été sélectionnés dans l'année en cours :

- Au Championnat du Monde sénior ou moins de 23 ans ou junior,
- Ou au Championnat d'Europe sénior ou moins de 23 ans ou junior,
- Ou à la Coupe de la Jeunesse.

Participation au Critérium national sénior sprint

Les épreuves sont réservées aux équipages de nationalité française.

Ces quatre épreuves en SF2x, SH2x, SF4+ et SH4+ sont réservées aux rameurs et rameuses n'ayant jamais été dans les 6 premiers d'un championnat de France sénior en eaux intérieures dans les 5 saisons sportives précédentes et celle en cours. Pour 2019, cela concerne tous les championnats de France sénior depuis la saison sportive 2014.

Dans ces quatre épreuves, la participation des juniors (J15 à J18) et des rameuses et rameurs appartenant à un collectif de l'Équipe de France de la saison en cours est interdite.

Arbitrage

L'arbitrage se fera par zone.

Engagements

Les engagements sont faits uniquement sur l'intranet fédéral.

Un rameur ne peut participer qu'à une seule des épreuves 1 à 13 (épreuves hommes et femmes).

Les rameurs participant aux épreuves 1 à 9 du championnats de France sénior sprint peuvent en plus participer à une seule des épreuves 14 à 16 des épreuves mixtes ou 17 à 25 des épreuves du critérium national para-aviron et aviron adapté.

Remarque importante sur la procédure d'engagement sur l'Intranet fédéral de rameurs qui doublent :

Pour engager deux équipages dont les rameurs doublent, il faut d'abord saisir l'engagement dans l'épreuve 1 à 9 ou 17 à 25 puis l'engagement dans l'épreuve mixte de 14 à 16.

4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

En fonction du nombre d'engagés, des finales de classement au-delà de la 24^e place pourront être organisées.

- Samedi 28 septembre à partir de 08h30 séries qualificatives
- à partir de 15h00 quarts de finales
- Dimanche 29 septembre à partir de 08h00 demi-finales A/B et C/D, finales de classement au-delà de la 24^e place
- à partir de 13h00 finales A, B, C et D

5. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Association sportive de Gérardmer – Tél. 06 87 44 75 71 – C88009@ffaviron.fr

SYSTÈMES DE QUALIFICATION ET GRILLES DE PROGRESSION

CHAMPIONNATS DE FRANCE BATEAUX COURTS SENIOR HORS 2-HPL

Système de qualification

- Un maximum de 18 équipages par épreuve senior (hors 2-HPL) sont qualifiés directement pour le championnat de France bateaux courts. Ce nombre de qualifiés est précisé par la DTN à l'issue de la tête de rivière nationale.
- Les équipages qualifiés (13 maximum) lors des championnats interrégionaux doivent participer au parcours contre la montre pour compléter les séries (24 partants maximum) et attribuer des couloirs.

Système de qualification des courses en ligne

de 1 à 6 partants	1 série	• course pour l'attribution des couloirs de la finale A
de 7 à 12 partants	2 séries qualificatives	• les 2 premiers de chaque série et les 2 meilleurs temps des restants en finale A, les autres en finale B
de 13 à 18 partants	3 séries qualificatives 2 demi-finales	• les 2 premiers de chaque série et les 6 meilleurs temps des restants en demi-finale A/B, les autres en finale C • les 3 premiers en finale A, les autres en finale B
de 19 à 24 partants	4 séries qualificatives 2 demi-finales A/B 2 demi-finales C/D	• les 2 premiers de chaque série et les 4 meilleurs temps des restants en demi-finale A/B, les autres en demi-finale C/D (en finale C dans le cas de 19 partants) • les 3 premiers en finale A, les autres en finale B • les 3 premiers en finale C, les autres en finale D

Grille de progression

Les couloirs pour les séries sont attribués dans l'ordre de la liste établie par la DTN puis dans l'ordre du parcours contre la montre.

- Exemple 1 : composition des séries avec 18 qualifiés à la TDR Nationale et les 6 premiers du parcours contre la montre.
- Exemple 2 : composition des séries avec 11 qualifiés à la TDR Nationale et les 13 premiers du parcours contre la montre

Séries (exemple 1)	Séries (exemple 2)
S1 1-LDTN 8-LDTN 9-LDTN 16-LDTN 17-LDTN 6-PCM	1-LDTN 8-LDTN 9-LDTN 5-PCM 6-PCM 13-PCM
S2 2-LDTN 7-LDTN 10-LDTN 15-LDTN 18-LDTN 5-PCM	2-LDTN 7-LDTN 10-LDTN 4-PCM 7-PCM 12-PCM
S3 3-LDTN 6-LDTN 11-LDTN 14-LDTN 1-PCM 4-PCM	3-LDTN 6-LDTN 11-LDTN 3-PCM 8-PCM 11-PCM
S4 4-LDTN 5-LDTN 12-LDTN 13-LDTN 2-PCM 3-PCM	4-LDTN 5-LDTN 1-PCM 2-PCM 9-PCM 10-PCM

Systèmes après les séries

Système de 7 à 12 partants

Séries	Demi-finales	Finales
S1 1 2 3 4 5 6		FA 1-S1 1-S2 2-S1 2-S2 1T-RS 2T-RS
S2 1 2 3 4 5 6		FB 3T-RS 4T-RS 5T-RS 6T-RS 7T-RS 8T-RS

Remarque : finale B à partir de 8 partants.

Système de 13 à 18 partants

Séries	Demi-finales	Finales
S1 1 2 3 4 5 6	DF A/B1 1-S1 1-S2 2-S3 2T-RS 3T-RS 6T-RS	FA 1-DF A/B1 1-DF A/B2 2-DF A/B1 2-DF A/B2 3-DF A/B1 3-DF A/B2
S2 1 2 3 4 5 6	DF A/B2 1-S3 2-S1 2-S2 1T-RS 4T-RS 5T-RS	FB 4-DF A/B1 4-DF A/B2 5-DF A/B1 5-DF A/B2 6-DF A/B1 6-DF A/B2
S3 1 2 3 4 5 6		FC 7T-RS 8T-RS 9T-RS 10T-RS 11T-RS 12T-RS

Remarque : finale C à partir de 14 partants.

SYSTÈMES DE QUALIFICATION ET GRILLES DE PROGRESSION

Système de 19 à 24 partants

Séries	Demi-finales		Finales 19 participants	Finales 20 à 24 participants	
	option 1	option 2			
S1	1	1-S1	1-S1	1-DF A/B1	1-DF A/B1
	2	1-S2	1-S3	1-DF A/B2	1-DF A/B2
	3	2-S3	2-S2	2-DF A/B1	2-DF A/B1
	4	2-S4	2-S4	2-DF A/B2	2-DF A/B2
	5	1T-RS	1T-RS	3-DF A/B1	3-DF A/B1
	6	4T-RS	4T-RS	3-DF A/B2	3-DF A/B2
S2	1	1-S3	1-S2	4-DF A/B1	4-DF A/B1
	2	1-S4	1-S4	4-DF A/B2	4-DF A/B2
	3	2-S1	2-S1	5-DF A/B1	5-DF A/B1
	4	2-S2	2-S3	5-DF A/B2	5-DF A/B2
	5	2T-RS	2T-RS	6-DF A/B1	6-DF A/B1
	6	3T-RS	3T-RS	6-DF A/B2	6-DF A/B2
S3	1	5T-RS	5T-RS	5T-RS	1-DF C/D1
	2	8T-RS	8T-RS	6T-RS	1-DF C/D2
	3	9T-RS	9T-RS	7T-RS	2-DF C/D1
	4	12T-RS	12T-RS	8T-RS	2-DF C/D2
	5	13T-RS	13T-RS	9T-RS	3-DF C/D1
	6	16T-RS	16T-RS	10T-RS	3-DF C/D2
S4	1	6T-RS	6T-RS		4-DF C/D1
	2	7T-RS	7T-RS		4-DF C/D2
	3	10T-RS	10T-RS		5-DF C/D1
	4	11T-RS	11T-RS		5-DF C/D2
	5	14T-RS	14T-RS		6-DF C/D1
	6	15T-RS	15T-RS		6-DF C/D2

Remarque : finale D à partir de 20 partants.

Exemple de codage

- 1-LDTN 1^{er} de la liste DTN
- 2-LDTN 2^e de la liste DTN
- ...
- 1-PCM 1^{er} du parcours contre la montre
- 2-PCM 2^e du parcours contre la montre
- ...
- 1-S1 1^{er} de la série 1
- 2-S1 2^e de la série 1
- ...
- 1-DF A/B1 1^{er} de la demi-finale A/B 1
- 2-DF A/B1 2^e de la demi-finale A/B 1
- ...
- 1T-RS 1^{er} temps des restants (non qualifiés à la place dans les séries)
- 2T-RS 2^e temps des restants (non qualifiés à la place dans les séries)
- ...

SYSTÈMES DE QUALIFICATION ET GRILLES DE PROGRESSION

CHAMPIONNATS DE FRANCE BATEAUX COURTS J18 ET 2-HPL SÉNIOR

Système de qualification

- Un parcours contre la montre préliminaire sert à sélectionner les partants dans les séries:
- La répartition dans les séries qualificatives est faite en fonction des résultats des parcours contre la montre.

de 1 à 6 partants	parcours contre la montre	• l'ordre d'arrivée donne l'attribution des couloirs dans la finale A
de 7 à 14 partants	parcours contre la montre 2 séries qualificatives	• les 12 premiers du parcours contre la montre qualifiés dans 2 séries, les autres sont éliminés • les 3 premiers en finale A (dans le cas de 7 partants, le plus mauvais temps des 2 séries est éliminé, les autres vont en finale A) • les autres en finale B (à partir de 8 partants)
de 15 à 24 partants	parcours contre la montre 3 séries qualificatives 2 demi-finales	• les 18 premiers du parcours contre la montre qualifiés dans 3 séries, les autres sont éliminés • les 4 premiers en demi-finale • les autres en finale C (à partir de 14 partants) • les 3 premiers en finale A, les autres en finale B
plus de 24 partants	parcours contre la montre 4 séries qualificatives 2 demi-finales	• les 24 premiers du parcours contre la montre qualifiés dans 4 séries, les autres sont éliminés • les 3 premiers en demi-finale • les 4 ^{es} plus les 2 meilleurs temps des 5 ^{es} et 6 ^{es} en finale C • les autres en finale D (à partir de 20 partants) • les 3 premiers en finale A, les autres en finale B

Grille de progression

Système de 7 à 14 partants

Séries	Demi-finales		Finales
	Option 1	Option 2	
S1 1-PCM 4-PCM 5-PCM 8-PCM 9-PCM 12-PCM			FA 1-S1 2-S1 3-S1 1-S2 2-S2 3-S2
S2 2-PCM 3-PCM 6-PCM 7-PCM 10-PCM 11-PCM			FB 4-S1 5-S1 6-S1 4-S2 5-S2 6-S2

Remarque : finale B à partir de 8 partants.

Système de 15 à 24 partants

Séries	Demi-finales		Finales
	Option 1	Option 2	
S1 1-PCM 6-PCM 7-PCM 12-PCM 13-PCM 18-PCM	DF A/B1 1-S1 1-S2 2-S3 3-S1 4-S2 4-S3	DF A/B1 1-S1 1-S3 2-S2 3-S1 3-S3 4-S2	FA 1-DF A/B1 1-DF A/B2 2-DF A/B1 2-DF A/B2 3-DF A/B1 3-DF A/B2
S2 2-PCM 5-PCM 8-PCM 11-PCM 14-PCM 17-PCM	DF A/B2 1-S3 2-S1 2-S2 3-S2 3-S3 4-S1	DF A/B2 1-S2 2-S1 2-S3 3-S2 4-S1 4-S3	FB 4-DF A/B1 4-DF A/B2 5-DF A/B1 5-DF A/B2 6-DF A/B1 6-DF A/B2
S3 3-PCM 4-PCM 9-PCM 10-PCM 15-PCM 16-PCM			FC 5-S1 6-S1 5-S2 6-S2 5-S3 6-S3

Remarque : finale C à partir de 14 participants.

Système à plus de 24 partants

Séries	Demi-finales		Finales
	Option 1	Option 2	
S1 1-PCM 8-PCM 9-PCM 16-PCM 17-PCM 24-PCM	DF A/B1 1-S1 1-S4 2-S2 2-S3 3-S1 3-S4	DF A/B1 1-S2 1-S4 2-S1 2-S2 3-S2 3-S4	FA 1-DF A/B1 1-DF A/B2 2-DF A/B1 2-DF A/B2 3-DF A/B1 3-DF A/B2
S2 2-PCM 7-PCM 10-PCM 15-PCM 18-PCM 23-PCM	DF A/B2 1-S2 1-S3 2-S1 2-S4 3-S2 3-S3	DF A/B2 1-S1 1-S2 2-S2 2-S4 3-S1 3-S3	FB 4-DF A/B1 4-DF A/B2 5-DF A/B1 5-DF A/B2 6-DF A/B1 6-DF A/B2
S3 3-PCM 6-PCM 11-PCM 14-PCM 19-PCM 22-PCM			FC 4-S1 4-S2 4S-3 4-S4 1T-5&6S 2T-5&6S
S4 4-PCM 5-PCM 12-PCM 13-PCM 20-PCM 21-PCM			FD 3T-5&6S 4T-5&6S 5T-5&6S 6T-5&6S 7T-5&6S 8T-5&6S

Remarque : finale D à partir de 20 partants.

Exemple de codage

- 1-PCM 1^{er} du parcours contre la montre
- 2-PCM 2^e du parcours contre la montre
- ...
- 1-S1 1^{er} de la série 1
- 2-S1 2^e de la série 1
- ...
- 1-DF A/B1 1^{er} de la demi-finale A/B 1
- 2-DF A/B1 2^e de la demi-finale A/B 1
- ...
- 1T-5&6S 1^{er} temps des 5^{es} et 6^{es} de toutes les séries
- 2T-5&6S 2^e temps des 5^{es} et 6^{es} de toutes les séries
- ...

SYSTÈMES DE QUALIFICATION ET GRILLES DE PROGRESSION

CHAMPIONNAT NATIONAL JEUNE

Système de qualification

pour tous les partants	Séries qualificatives avec classement au temps 2 demi-finales A/B 2 demi-finales C/D 2 demi-finales E/F etc.	<ul style="list-style-type: none"> les 12 meilleurs temps des séries en demi-finales A/B, les 12 suivants (de 13 à 24) en demi-finales C/D, les 12 suivants (de 25 à 36) en demi-finales E/F, etc. les 3 premiers en finale A, les autres en B les 3 premiers en finale C, les autres en D les 3 premiers en finale E, les autres en F etc.
------------------------	--	--

Système de x partants

Séries	Demi-finales	Finales
S1	DF A/B1	1-DF A/B1
		1-DF A/B2
		2-DF A/B1
		2-DF A/B2
		3-DF A/B1
		3-DF A/B2
S2	DF A/B2	4-DF A/B1
		4-DF A/B2
		5-DF A/B1
		5-DF A/B2
		6-DF A/B1
		6-DF A/B2
S3	DF C/D1	1-DF C/D1
		1-DF C/D2
		2-DF C/D1
		2-DF C/D2
		3-DF C/D1
		3-DF C/D2
S4	DF C/D2	4-DF C/D1
		4-DF C/D2
		5-DF C/D1
		5-DF C/D2
		6-DF C/D1
		6-DF C/D2

Séries	Demi-finales	Finales
S5	DF E/F1	1-DF E/F1
		1-DF E/F2
		2-DF E/F1
		2-DF E/F2
		3-DF E/F1
		3-DF E/F2
S6	DF E/F2	4-DF E/F1
		4-DF E/F2
		5-DF E/F1
		5-DF E/F2
		6-DF E/F1
		6-DF E/F2
etc.	etc.	etc.

Remarques:

Finale B à partir de 8 partants
Finale C à partir de 14 partants
Finale D à partir de 20 partants
Finale E à partir de 26 partants
Finale F à partir de 32 partants
etc.

En cas d'ex aequo dans le classement au temps des séries, le rang des équipages concernés sera établi à partir du rang de leur club dans le classement Jeune à l'issue des championnats interrégionaux.

CHAMPIONNATS DE FRANCE D'AVIRON DE MER

Système de qualification

- Engagements libres

de 1 à 20 partants	1 finale directe	• finale A directe
de 21 à 30 partants	1 série qualificative	• les 15 premiers en finale A, les autres en finale B
de 31 à 40 partants	2 séries qualificatives	• les 10 premiers de chaque série en finale A, les autres en finale B
plus de 40 partants	2 séries qualificatives	• les 12 premiers de chaque série en finale A, les autres en finale B

Rappel:

Les épreuves J16 et J18 se déroulent au sein de la même course. Le classement des séries permettant d'accéder aux finales A et B est un classement général, commun aux J16 et aux J18..

Les épreuves sénior et master se déroulent au sein de la même course. Le classement des séries permettant d'accéder aux finales A et B est un classement général commun aux séniors et aux masters.

SYSTÈMES DE QUALIFICATION ET GRILLES DE PROGRESSION

CHAMPIONNATS DE FRANCE MASTER

Système de qualification

de 1 à 6 partants	finale directe	• finale A
de 7 à 12 partants	2 séries qualificatives	• les 2 premiers de chaque série et les 2 meilleurs temps des restants en finale A, les autres en finale B
de 13 à 18 partants	3 séries qualificatives	• le premier de chaque série et les 3 meilleurs temps en finale A, les 6 meilleurs temps suivants en finale B
de 19 à 24 partants	4 séries qualificatives	• le premier de chaque série et les 2 meilleurs temps en finale A, les 6 meilleurs temps suivants en finale B
plus de 24 partants	x séries qualificatives	• les 6 meilleurs temps en finale A, les 6 meilleurs temps suivants en finale B

Grille de progression

Système de 7 à 12 partants

Séries		Finales
S1	1	1-S1
	2	1-S2
	3	2-S1
	4	2-S2
	5	1T-RS
	6	2T-RS
S2	1	3T-RS
	2	4T-RS
	3	5T-RS
	4	6T-RS
	5	7T-RS
	6	8T-RS

Remarque : finale B à partir de 8 partants.

Système de 13 à 18 partants

Séries		Finales
S1	1	1-S1
	2	1-S2
	3	1-S3
	4	1T-RS
	5	2T-RS
	6	3T-RS
S2	1	4T-RS
	2	5T-RS
	3	6T-RS
	4	7T-RS
	5	8T-RS
	6	9T-RS
S3	1	
	2	
	3	
	4	
	5	
	6	

Système de 19 à 24 partants

Séries		Finales
S1	1	1-S1
	2	1-S2
	3	1-S3
	4	1-S4
	5	1T-RS
	6	2T-RS
S2	1	3T-RS
	2	4T-RS
	3	5T-RS
	4	6T-RS
	5	7T-RS
	6	8T-RS
S3	1	
	2	
	3	
	4	
	5	
	6	
S4	1	
	2	
	3	
	4	
	5	
	6	

Système à plus de 24 partants

Séries		Finales
S1	1	1T-S
	2	2T-S
	3	3T-S
	4	4T-S
	5	5T-S
	6	6T-S
S2	1	7T-S
	2	8T-S
	3	9T-S
	4	10T-S
	5	11T-S
	6	12T-S
S3	1	
	2	
	3	
	4	
	5	
	6	
S4	1	
	2	
	3	
	4	
	5	
	6	
Sx	1	
	2	
	3	
	4	
	5	
	6	

Exemple de codage

- 1-S1 1^{er} de la série 1
- 2-S1 2^e de la série 1
- ...
- 1-DF A/B1 1^{er} de la demi-finale A/B 1
- 2-DF A/B1 2^e de la demi-finale A/B 1
- ...
- 1T-RS 1^{er} temps des restants (non qualifiés à la place dans les séries)
- 2T-RS 2^e temps des restants (non qualifiés à la place dans les séries)
- ...
- 1T-S 1^{er} temps de toutes les séries
- 2T-S 2^e temps de toutes les séries
- ...

SYSTÈMES DE QUALIFICATION ET GRILLES DE PROGRESSION



AUTRES CHAMPIONNATS DE FRANCE ET CRITÉRIUMS

Système de qualification

de 1 à 6 partants	1 série	<ul style="list-style-type: none"> course pour l'attribution des couloirs de la finale A
de 7 à 12 partants	2 séries qualificatives	<ul style="list-style-type: none"> les 2 premiers de chaque série et les 2 meilleurs temps des restants en finale A, les autres en finale B
de 13 à 18 partants	3 séries qualificatives 2 demi-finales	<ul style="list-style-type: none"> les 2 premiers de chaque série et les 6 meilleurs temps des restants en demi-finale A/B, les autres en finale C les 3 premiers en finale A, les autres en finale B
de 19 à 24 partants	4 séries qualificatives 2 demi-finales A/B 2 demi-finales C/D	<ul style="list-style-type: none"> les 2 premiers de chaque série et les 4 meilleurs temps des restants en demi-finale A/B, les autres en demi-finale C/D (en finale C dans le cas de 19 partants) les 3 premiers en finale A, les autres en finale B les 3 premiers en finale C, les autres en finale D
plus de 24 partants	5 séries qualificatives et plus 4 quarts de finale 2 demi-finales A/B 2 demi-finales C/D	<ul style="list-style-type: none"> les 24 meilleurs temps des séries sont placés au temps en quart de finales les autres en finales de classement les 3 premiers de chaque quart de finale en demi-finale A/B, les autres en demi-finale C/D les 3 premiers en finale A, les autres en finale B les 3 premiers en finale C, les autres en finale D

Grille de progression

Système de 7 à 12 partants

Séries	Quarts de finale	Demi-finales	Finales
S1			1-S1 1-S2 2-S1 2-S2 1T-RS 2T-RS
			3T-RS 4T-RS 5T-RS 6T-RS 7T-RS 8T-RS

Remarque : finale B à partir de 8 partants.

Système de 13 à 18 partants

Séries	Quarts de finale	Demi-finales	Finales
S1			1-DF A/B1 1-DF A/B2 2-DF A/B1 2-DF A/B2 3-DF A/B1 3-DF A/B2
		DF A/B1	
S2			4-DF A/B1 4-DF A/B2 5-DF A/B1 5-DF A/B2 6-DF A/B1 6-DF A/B2
		DF A/B2	
S3			7T-RS 8T-RS 9T-RS 10T-RS 11T-RS 12T-RS

Remarque : finale C à partir de 14 partants.

Système de 19 à 24 partants

Séries	Demi-finales		Finales 19 participants	Finales 20 à 24 participants	
	option 1	option 2			
S1					
		DF A/B1	DF A/B1	FA	FA
S2					
		DF A/B2	DF A/B2	FB	FB
S3					
		DF C/D1	DF C/D1	FC	FC
S4					
		DF C/D2	DF C/D2		FD

Remarque : finale D à partir de 20 partants.

SYSTÈMES DE QUALIFICATION ET GRILLES DE PROGRESSION

Système 25 partants et plus

Séries	Quarts de finale	Demi-finales		Finales	
		Option 1	Option 2		
S1	QF1	DF A/B1	1-QF1	1-QF1	FA
			1-QF2	1-QF3	
			2-QF3	2-QF2	
			2-QF4	2-QF4	
			3-QF1	3-QF1	
			3-QF3	3-QF4	
S2	QF2	DF A/B2	1-QF3	1-QF2	FB
			1-QF4	1-QF4	
			2-QF1	2-QF1	
			2-QF2	2-QF3	
			3-QF2	3-QF2	
			3-QF4	3-QF3	
S3	QF3	DF C/D1	4-QF1	4-QF1	FC
			4-QF2	4-QF3	
			5-QF3	5-QF2	
			5-QF4	5-QF4	
			6-QF1	3-QF1	
			6-QF3	6-QF4	
S4	QF4	DF C/D2	4-QF3	4-QF2	FD
			4-QF4	4-QF4	
			5-QF1	5-QF1	
			5-QF2	5-QF3	
			6-QF2	6-QF2	
			6-QF4	6-QF3	
S5					

Exemple de codage :

- 1-S1 1^{er} de la série 1
- 2-S1 2^e de la série 1
- ...
- 1-QF1 1^{er} du quart de finale 1
- 2-QF1 2^e du quart de finale 1
- ...
- 1-DF A/B1 1^{er} de la demi-finale A/B1
- 2-DF A/B1 2^e de la demi-finale A/B1
- ...
- 1T-S 1^{er} temps de toutes les séries
- 2T-S 2^e temps de toutes les séries
- ...
- 1T-1S 1^{er} temps des 1^{ers} de toutes les séries
- 2T-1S 2^e temps des 1^{ers} de toutes les séries
- ...
- 1T-RS 1^{er} temps des restants (non qualifiés à la place dans les séries)
- 2T-RS 2^e temps des restants (non qualifiés à la place dans les séries)
- ...

Il prend en compte des points de classement aux épreuves des Championnats de France junior (J16 et J18), sénior moins de 23 ans, sénior bateaux courts, sénior bateaux longs et sénior sprint et des points de sélection en équipe de France suivant les modalités définies ci-dessous

Points aux Championnats de France junior (J16 et J18) et sénior (bateaux courts et bateaux longs)

Place	1x, 2-, 2+, 2x	4-, 4+, 4x	8+
1	20	30,0	45,0
2	17	25,5	38,3
3	15	22,5	33,8
4	13	19,5	29,3
5	11	16,5	24,8
6	9	13,5	20,3
7	7	10,5	15,8
8	6	9,0	13,5
9	5	7,5	11,3
10	4	6,0	9,0
11	3	4,5	6,8
12	2	3,0	4,5
13	1	1,5	2,3
14	1	1,5	2,3
15	1	1,5	2,3
16	1	1,5	2,3
17	1	1,5	2,3
18	1	1,5	2,3

Points aux Championnats de France sénior sprint et sénior moins de 23 ans

Place	2-, 2x	4-, 4x	8+
1	10,0	15,0	22,5
2	8,5	12,8	19,1
3	7,5	11,3	16,9
4	6,5	9,8	14,6
5	5,5	8,3	12,4
6	4,5	6,8	10,1
7	3,5	5,3	7,9
8	3,0	4,5	6,8
9	2,5	3,8	5,6
10	2,0	3,0	4,5
11	1,5	2,3	3,4
12	1,0	1,5	2,3
13	0,5	0,8	1,1
14	0,5	0,8	1,1
15	0,5	0,8	1,1
16	0,5	0,8	1,1
17	0,5	0,8	1,1
18	0,5	0,8	1,1

Les points obtenus aux championnats de France bateaux courts junior et senior par les équipes mixtes sont partagés entre les clubs.

Points de sélection

16	Sélectionné au Championnat du Monde sénior dans les disciplines olympiques ou paralympiques ou aux Jeux Olympiques ou Jeux Paralympiques
8	Sélectionné à l'une des compétitions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Championnat du Monde sénior dans les disciplines non olympiques ou non-paralympiques, • Championnat du Monde des moins de 23 ans, • Championnat du Monde junior, • Championnats d'Europe sénior, • Championnats d'Europe sénior moins de 23 ans, • Championnats d'Europe junior.
4	Sélectionné à la Coupe de la Jeunesse.

Seule la sélection apportant le plus de points au rameur ou à la rameuse est prise en compte.

Le classement mer des clubs est établi à partir des points de classement cumulés sur les régates labellisées et sur le Championnat de France d'Aviron de mer, selon les modalités ci-après. Les points sont calculés après chaque épreuve de chaque régate, arrondis au centième de point, puis cumulés

Afin de tenir compte des différences de participation, une pondération est appliquée pour l'attribution des points sur le principe suivant :

- moins de 4 partants : 25 % des points sont attribués,
- de 4 à 6 partants : 50 % des points sont attribués,
- de 7 à 10 partants : 75 % des points sont attribués,
- à partir de 11 partants : 100 % des points sont attribués.

Points de classement aux régates labellisées

Principes de classement pour les clubs :

- cumul des points obtenus sur les 4 régates labellisées apportant le plus de points au club,
- les clubs peuvent participer en équipage homogène de club et/ou en mixte de clubs,
- les points apportés par des équipages mixtes de club sont répartis, au prorata, entre les différents clubs constituant l'équipage.
- cumul de points limité à 2 équipages par club et par épreuve (en cas de participation de plusieurs bateaux d'un même club dans une épreuve, dont certains en mixte de clubs, ce sont les deux équipages, y compris mixte, rapportant le plus de points au club dans cette épreuve qui sont pris en compte)

Place	Points attribués			
	Solo	Double	Quatre senior	Quatre J16 et J18
1	20	30	45	60
2	16	24	36	48
3	12	18	27	36
4	9	13,5	20	27
5	6	9	13,5	18
6	4	6	9	12
7	1	1,5	2,25	3
8	1	1,5	2,25	3
9	1	1,5	2,25	3
10	1	1,5	2,25	3
11 et plus	0	0	0	0

Points de classement aux Championnats de France d'aviron de mer

À l'issue du championnat de France d'aviron de mer, les points sont attribués selon le barème suivant :

Place	Points attribués			
	Solo	Double	Quatre senior	Quatre J16 et J18
1	50	75	112,5	150
2	42	63	94,5	126
3	36	54	81	108
4	30	45	67,5	90
5	26	39	58,5	78
6	22	33	49,5	66
7	18	27	40,5	54
8	14	22,5	33,8	45
9	12	18	27	36
10	10	15	22,5	30
11	9	13,5	20,3	27
12	8	12	18	24
13	7	10,5	15,8	21
14	6	9	13,5	18
15	5	7,5	11,3	15
16	4	6	9	12
17	3	4,5	6,8	9
18	2	3	4,5	6
19	1	1,5	2,3	3
20 et plus	1	1,5	2,3	3

Les épreuves senior et master se déroulent au sein de la même course. À l'issue de cette course, un classement scratch est réalisé. Les points obtenus pour le classement des clubs sont issus de ce classement scratch incluant les équipages sénior et master. Le classement obtenu par les équipages master au championnat de France master n'apporte pas de points au classement des clubs.

À l'inverse, les équipages J16 et J18 obtiennent les points obtenus dans le classement de leur épreuve.

CLASSEMENT COUPE DE FRANCE DES RÉGIONS

Points obtenus par chaque équipage pour les classements par catégorie

Finale A		Finale B		Finale C		Rang	Points
Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points		
1er	25	7e	14	13e	8	19e	1
2e	22	8e	13	14e	7	...	1
3e	20	9e	12	15e	6		
4e	18	10e	11	16e	5		
5e	16	11e	10	17e	4		
6e	15	12e	9	18e	3		

Points de performance

1 - Championnats de France indoor para-aviron et aviron adapté, épreuves open et sprint

Les points obtenus par des équipes mixtes de clubs sont partagés entre les clubs au prorata du nombre de licenciés.

Place	Points pour les épreuves individuelles	Points pour les épreuves en équipes PR3
1	20	15
2	18	13
3	16	11
4	14	9
5	13	8
6	12	7
7	11	6
8	10	5,5
9	9	5
10	8	4,5
11	7	4
12	6	3,5
13	5	3
14	4	2,5
15	3	2
16	2	1,5
17 et après	1	1

2 - Championnats de France bateaux courts

Les points obtenus aux Championnats de France bateaux courts para-aviron par les équipages mixtes de clubs (rameur handi et guide) sont partagés entre les clubs de chacun des licenciés.

Points pour les 1x et 2-			
Finale A de 1 à 6		Finale B de 7 à 12	
Place	Points	Place	Points
1	40	7	14
2	34	8	10
3	30	9	8
4	26	10	6
5	22	11	4
6	18	12	2

3 - Critérium national para-aviron et aviron adapté et Championnat de France mer

Points pour les 1x, 2x				Points pour les 4Yx+, 4+			
Finale A de 1 à 6		Finale B de 7 à 12		Finale A de 1 à 6		Finale B de 7 à 12	
Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	20	7	7	1	30	7	12
2	17	8	5	2	26	8	10
3	15	9	4	3	23	9	8
4	13	10	3	4	20	10	6
5	11	11	2	5	17	11	4
6	9	12	1	6	14	12	2

Points de participation

Il est attribué 1 point par compétiteur participant aux championnats interrégionaux para-aviron et aviron adapté.

Points de sélection

Il est attribué 16 points par compétiteur sélectionné en équipe de France pour participer au Championnat du Monde para-aviron ou aux Jeux Paralympiques.

Points d'expansion

Il est attribué 1 point par unité de licence FFA référencée dans le champ handicap sur le serveur licence fédéral.

Points de formation

Il est attribué 25 points au club ayant, avec le label École Française d'Aviron, la mention « aviron et handicaps ».

Points d'encadrement

Il est attribué 10 points par éducateur, licencié dans le club, titulaire d'un Certificat de Qualification Handisport (CQH), d'une attestation de Qualification Sport Adapté (AQSA) ou du coach aviron handicaps. Les formations prises en compte sont celles renseignées sur le serveur fédéral.

Points de participation aux épreuves de l'étape régionale et du championnat de ligue	
de 1 à 8 partants	4 points par rameur
de 9 à 12 partants	32 points + 2 points par rameur à partir du 9 ^e
plus de 12 partants	40 points + 1 point par rameur à partir du 13 ^e

Nombre de partants	Points obtenus
1	4
2	8
3	12
4	16
5	20
6	24
7	28
8	32
9	34
10	36
11	38
12	40
13	41
14	42
15	43
16	44
17	45
18	46
19	47
20	48
21	49
22	50
23	51
24	52
25	53
26	54
27	55
28	56
29	57
30	58
31	59
32	60
33	61
34	62
35	63
36	64
37	65
38	66
39	67
40	68
etc.	etc.

Points de performance championnats interrégionaux	
Rang	1x et 2x
1	100
2	96
3	92
4	88
5	84
6	80
7	76
8	72
9	68
10	64
11	60
12	56
13	53
14	50
15	47
16	44
17	41
18	38
19	35
20	32
21	29
22	26
23	23
24	20
25	15
26	15
27	15
28	10
29	10
30	10
31	5
32	5
33	5
34	5
35	5
36	5

Points de performance Championnat national					
Rang	4x+	8x+	Rang	4x+	8x+
1	200	300	51	100	139
2	198	297	52	98	135
3	196	294	53	96	131
4	194	291	54	94	127
5	192	288	55	92	123
6	190	285	56	90	119
7	188	282	57	88	115
8	186	279	58	86	111
9	184	276	59	84	107
10	182	273	60	82	103
11	180	270	61	80	99
12	178	267	62	78	95
13	176	264	63	76	91
14	174	261	64	74	87
15	172	258	65	72	83
16	170	255	66	70	79
17	168	252	67	68	75
18	166	249	68	66	71
19	164	246	69	64	67
20	162	243	70	62	63
21	160	240	71	60	59
22	158	237	72	58	55
23	156	234	73	56	51
24	154	231	74	54	47
25	152	228	75	52	43
26	150	225	76	50	39
27	148	222	77	48	35
28	146	219	78	46	31
29	144	216	79	44	27
30	142	213	80	42	23
31	140	210	81	40	19
32	138	207	82	38	15
33	136	204	83	36	11
34	134	201	84	34	7
35	132	198	85	32	3
36	130	195	86	30	3
37	128	192	87	28	3
38	126	189	88	26	3
39	124	186	89	24	3
40	122	183	90	22	3
41	120	179	91	20	3
42	118	175	92	18	3
43	116	171	93	16	3
44	114	167	94	14	3
45	112	163	95	12	3
46	110	159	96	10	3
47	108	155	97	8	3
48	106	151	98	6	3
49	104	147	99	4	3
50	102	143	100	2	3

Attribution des points pour les épreuves de 1 à 18 partants

Place	Points pour les 1x, 2-, 2x	Points pour les 4-, 4x	Points pour les 8+
1	20	30	45
2	17	25,5	38,3
3	15	22,5	33,8
4	13	19,5	29,5
5	11	16,5	24,8
6	9	13,5	20,3
7	7	10,5	15,8
8	6	9	13,5
9	5	7,5	11,3
10	4	6	9
11	3	4,5	6,8
12	2	3	4,5
13	1	1,5	2,3
14	1	1,5	2,3
15	1	1,5	2,3
16	1	1,5	2,3
17	1	1,5	2,3
18	1	1,5	2,3

Attribution des points pour les épreuves de 1 à 12 partants

Place	Points pour les 1x, 2-, 2x	Points pour les 4-, 4x	Points pour les 8+
1	16	24	36
2	13	19,5	29,3
3	11	16,5	24,8
4	9	13,5	20,3
5	7	10,5	15,8
6	5	7,5	11,3
7	3	4,5	6,8
8	2	3	4,5
9	1	1,5	2,3
10	1	1,5	2,3
11	1	1,5	2,3
12	1	1,5	2,3

Attribution des points pour les épreuves de 1 à 6 partants

Place	Points pour les 1x, 2-, 2x	Points pour les 4-, 4x	Points pour les 8+
1	8	12	18
2	6	9	13,5
3	4	6	9
4	3	4,5	7,8
5	2	3	4,5
6	1	1,5	2,3

Attribution des points pour les épreuves de 1 à 3 partants

Place	Points pour les 1x, 2-, 2x	Points pour les 4-, 4x	Points pour les 8+
1	6	9	13,5
2	4	6	9
3	2	3	4,5

La thématique «aviron et handicaps» regroupe le para-aviron (handicap physique et visuel), l'aviron adapté (handicap mental et psychique) et l'aviron partagé (équipage mixte handicap et valide).

1. ABRÉVIATIONS

- PR1 : para-aviron (para-rowing) bras et épaules;
- PR2 : para-aviron (para-rowing) tronc et bras;
- PR3 : para-aviron (para-rowing) jambes, tronc et bras;
- PD : handicap physique (Physical Disability);
- VI : handicap visuel (Visual Impairment);
- ID : handicap mental (Intellectual Disability).

2. CLASSIFICATIONS»

Tous les rameurs souhaitant participer à des épreuves nationales doivent avoir été classifiés au préalable selon les procédures suivantes :

Para-aviron

Une session de classification a lieu 3 fois par an, la veille :

- Des Championnats de France d'aviron indoor;
- Des Championnats interrégionaux bateaux courts para-aviron et Critérium aviron adapté, dans chacune des zones;
- Du Critérium national para-aviron et aviron adapté;
- Des championnats de France d'aviron de mer.

Il faut prendre rendez-vous au minimum 15 jours avant l'événement.

Un dossier médical doit être fourni au préalable au classificateur médical.

Aucune classification ne sera possible sans dossier médical.

Pour les handicaps visuels, une visite chez un ophtalmologue doit être effectuée avant la classification (document fourni par la FFA).

Un guide de classification est téléchargeable sur le site internet de la FFA.

Aviron adapté

Envoyer une copie de l'attestation MDPH et de l'attestation de l'établissement d'accueil (IME, ESAT, foyer de vie, ...).

Pour tous renseignements et prise de rendez vous :

handicaps@ffaviron.fr ou 01 45 14 26 61

3. ÉQUIPEMENTS RÉGLEMENTAIRES

Les flotteurs sont obligatoires pour les rameurs PR1. Ils sont facultatifs pour les autres catégories.

Les sièges/assises sont fixes pour les rameurs PR1 et PR2.

Une sangle au niveau du tronc est obligatoire pour la sécurité pour les rameurs PR1. Cette sangle doit être fixée des deux cotés du dossier. S'il y a deux sangles, elles doivent être positionnées dans le même sens pour une ouverture plus rapide.

Les coques utilisées par les rameurs PR1 et PR2 sont des bateaux para-aviron, type canoë, homologués par la FISA (Swift, Wintech, Filippi, Empacher). Celles utilisées par les rameurs PR3 sont des coques standard.

4. COMPÉTITIONS

Au niveau national, pour permettre à un plus grand nombre de personnes en situation de handicap de participer, les 4+ PR3 doivent être composés d'au moins une femme.

Le barreur des 4+ PR3 et 4Yx/+ PR3-ID peut être un homme ou une femme. Le poids minimum est de 55 kg.

La pratique en couple PR3 (1x ou 2x) est réservée aux rameurs justifiant d'une perte de 20 points sur un membre. Ils doivent être classifiés «pointe et couple».

Déficient visuel: dans un équipage, il ne peut pas y avoir plus de 50% de PR3-VI et plus de 25% de PR3-VI B3. Ils ne peuvent donc pas participer en 1x et les VI B3 ne peuvent pas participer en 2x.

Distances de courses

Tête de rivière :

- 6 000 m pour les PR3;
- 4 000 m pour les PR1, PR2 et PR3-ID;

Course en ligne : 2 000 m pour tous;

Sprints : 500 m pour tous.

Temps handicaps pour les épreuves open

Les épreuves en 1x PR1, 1x PR2 et 1x PR3 du Critérium para-aviron regroupent dans une même course des rameurs et des rameuses.

Pour compenser les différences de temps de parcours de ces deux catégories, les départs sont décalés en utilisant des temps handicaps.

Les temps handicaps seront indiqués dans le programme de la compétition concernée.

5. TEMPS DE RÉFÉRENCE SUR 2 000 M :

Les temps de référence servant à la qualification au championnat de France bateaux courts para-aviron et au critérium national aviron adapté sont les suivants :

• SH1x PR1 :	9'10	• SF1x PR1 :	10'07
• SH1x PR2 :	8'29	• SF1x PR2 :	9'24
• SH1x PR3 :	7'27	• SF1x PR3 :	8'03
• SH2- PR3 :	7'05	• SF2- PR3 :	7'34
• SH1x PR3-ID :	8'11	• SF1x PR3-ID :	8'51

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MANIFESTATIONS ET DES ÉPREUVES

Championnat de France bateaux courts para-aviron et Critérium aviron adapté <i>Cazaubon – 12 et 13 avril</i>	para-aviron et aviron adapté (2 000 m) *critérium av. adapté	Épreuves	1x PR1	1x PR2	1x PR3	2- PR3	1x PR3-ID					
		SF	●	●	●	●	●*					
		SH	●	●	●	●	●	●*				
Championnats de France bateaux courts J18 et sénior <i>Cazaubon – 12 au 14 avril</i>	sénior (2 000 m)	Épreuves	1x				2-					
		SF	●				●					
		SH	●				●					
	J18 (2 000 m)	SFPL	●									
		SHPL	●				●					
		J18F	●				●					
Championnats de ligue jeune <i>Avril/mai</i>	J12 (500 m)	Épreuves	1x	2x								
		J12F	●									
	J13 (500 à 1 000 m)	J12H	●									
		J13F	●									
	J14 (500 à 1 000 m)	J13H	●									
		J14F	●	●								
Championnats de France d'aviron de mer junior (J16 et J18), sénior, master et para-aviron <i>Dieppe – 24 et 25 mai</i>	J16 (6 000 m)	Épreuves	1x	2x	4x	4x+	8x+	2-	2+	4-	4+	8+
		J16F				●						
		J16H				●						
	J18 (6 000 m)	J16M				●						
		J18F				●						
		J18H				●						
	sénior (6 000 m)	J18M				●						
		SF	●	●		●						●
	para-aviron (6 000 m) master (6 000 m)	SH	●	●		●						●
		SM PR3		●								
M40F		●	●		●							
M40H		●	●		●							
Championnats de France junior (J18) et sénior bateaux longs et Critérium national sénior bateaux longs <i>Bourges – 08 et 09 juin</i>	sénior (2 000 m)	Épreuves	1x	2x	4x	4x+	8x+	2-	2+	4-	4+	8+
		SF		●	●						●	●
		SH		●	●					●	●	●
		SFPL		●								
	J18 (2 000 m)	SHPL		●							●	
		J18F		●	●						●	●
	critérium sénior (2 000 m)	J18H		●	●						●	●
		SF		●								
		SH										●
Championnats interrégionaux jeune <i>15 et 16 juin</i>	J13 (1 000 m)	Épreuves	1x	2x								
		J13F	●									
	J14 (1 000 m)	J13H	●									
		J14F	●	●								
		J14H	●	●								

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MANIFESTATIONS ET DES ÉPREUVES

Championnat de France master <i>Vichy – 22 et 23 juin</i>	master (1 000 m)	Épreuves	1x	2x	4x		2-		4-	8+		
		MAF		●						●		
		MAH		●						●		
		MAM		●								
		MBF	●	●								
		MBH	●	●				●				
		MBM			●							
		MCF	●	●	●						●	
		MCH	●	●	●					●	●	
		MCM		●								
		MDF	●	●	●							
		MDH	●	●	●			●				
		MDM			●						●	
		MEF		●	●							
		MEH		●						●	●	
		MEM		●								
		MFF	●		●							
		MFH	●		●							
MFM			●									
MGF		●										
MGH		●						●				
Championnat national jeune <i>Mantes-la-Jolie – 29 et 30 juin</i>	jeune (1 000 m)	Épreuves	1x	2x	4x	4x+	8x+	2-	2+	4-	4+	8+
		J14F				●	●					
		J14H				●	●					
		J14M				●						
Championnats de France junior (J16) et sénior -23 ans <i>Libourne – 05 au 07 juillet</i>	J16 (1 500 m)	Épreuves	1x	2x	4x	4x+	8x+	2-	2+	4-	4+	8+
	J16F	●	●	●				●			●	●
	J16H	●	●	●				●			●	●
	S-23F		●	●						●		
	S-23H		●	●						●		
S-23M											●	
Critérium national para-aviron et aviron adapté <i>Gérardmer – 28 septembre</i>	para-aviron et aviron adapté (500 m) <i>* 1 femme minimum</i>	Épreuves	1x PR1	1x PR2	1x PR3	2x PR3	2x^{open}	4+	4Yx/+ PR3-ID	1x PR3-ID		
		F	●	●	●		●			●		
		H	●	●	●			●*	●	●		
		M				●						
Championnat de France sénior sprint et Critérium national sénior sprint <i>Gérardmer – 28 et 29 septembre</i>	sénior (500 m)	Épreuves	1x	2x	4x	4x+	8x+	2-	2+	4-	4+	8+
		SF		●	●				●			●
		SH		●	●				●		●	●
	SM		●	●							●	
	critérium sénior (500 m)	SF		●							●	
SH		●								●		

RÉCAPITULATIF DES POSSIBILITÉS DE PARTICIPATION AUX ÉPREUVES NATIONALES

Championnats Jeune			Championnats de France					Critériums nationaux
ligue	interrégional	national	J16	J18	sénior -23 ans	sénior, sénior sprint, sénior mer, para-aviron et aviron adapté	master	sénior, sénior sprint, para-aviron et aviron adapté

Jeune	J10 et moins								
	J11	OUI							
	J12	OUI	OUI	OUI (*)					
	J13	OUI	OUI	OUI (*)					
	J14	OUI	OUI	OUI (*)					

Junior	J15				OUI (*)	OUI (**)	OUI (**)	OUI (**)		(***)
	J16				OUI (*)	OUI (**)	OUI (**)	OUI (**)		(***)
	J17					OUI	OUI	OUI		(***)
	J18					OUI	OUI	OUI		(***)

Sénior	Sénior -23					OUI	OUI		OUI
	Sénior						OUI		OUI
	Master						OUI	OUI	OUI

(*) Les rameurs participant au Championnat national jeune et au Championnat de France J16 doivent être titulaires du Brevet de rameur d'Aviron d'Or passé dans le club.

(**) Les rameurs et les rameuses des catégories J15 et J16 ne sont autorisés à participer aux championnats de France, aux critères nationaux et à leurs épreuves qualificatives dans les catégories J17, J18 et sénior qu'après une visite médicale spécifique d'aptitude consistant en un examen clinique complet par un médecin du sport et des radios du rachis, datant de moins d'un an.

(***) La participation des juniors (J15 à J18) est interdite aux épreuves du critérium, sauf pour les épreuves para-aviron et aviron adapté.

Composition des équipages :

- Dans les épreuves hommes, les équipages peuvent être constitués d'hommes et de femmes ;
- Dans les épreuves femmes, les équipages, hors barreurs, sont constitués exclusivement de femmes ;
- Dans les épreuves mixtes, les équipages, hors barreurs, sont constitués à parité d'hommes et de femmes.

CALENDRIER RÉCAPITULATIF DES INSCRIPTIONS AUX MANIFESTATIONS NATIONALES 2019

Manifestation	Ouverture des inscriptions		Clôture des inscriptions	
	Date	Heure	Date	Heure
Championnats de France d'aviron indoor J18, sénior, master, para-aviron et aviron adapté Samedi 09 février - Stade Charléty - PARIS	Lundi 3 décembre	08h00	Lundi 28 janvier	12h00
Têtes de rivière interrégionales et nationale Dimanche 10 mars	Lundi 18 février	08h00	Vendredi 01 mars	14h00
Épreuves qualificatives interrégionales pour les Championnats de France bateaux courts J18, sénior et para-aviron et pour le Critérium aviron adapté Samedi 30 et dimanche 31 mars	Lundi 11 mars	08h00	Vendredi 22 mars	14h00
Championnat de France bateaux courts para-aviron et Critérium aviron adapté Vendredi 12 et samedi 13 avril - Cazaubon	Les bateaux qui se sont qualifiés lors du championnat interrégional sont automatiquement engagés aux championnats de France.			
Championnats de France bateaux courts J18 et sénior Vendredi 12 au dimanche 14 avril - Cazaubon	Les bateaux sélectionnés lors de la tête de rivière nationale et ceux qui se sont qualifiés lors du championnat interrégional sont automatiquement engagés aux championnats de France.			
Coupe de France des régions Samedi 27 et dimanche 28 avril - Mantes-la-Jolie	Lundi 08 avril	08h00	Mardi 23 avril	14h00
Championnats de ligue jeune Avril/mai	Épreuve qualificative pour le Championnat interrégional. Épreuve obligatoire pour participer au Championnat national jeune			
Championnats de France d'aviron de mer junior (J16 et J18), sénior, master et para-aviron Vendredi 24 et samedi 25 mai - Dieppe	Lundi 29 avril	08h00	Mardi 14 mai	14h00
Championnat de France junior (J18) et sénior bateaux longs et Critérium national sénior bateaux longs Samedi 08 et dimanche 09 juin - Bourges	Lundi 13 mai	08h00	Mardi 28 mai	14h00
Championnats interrégionaux jeune Samedi 15 et dimanche 16 juin	Les bateaux qui se sont qualifiés lors du championnat de ligue sont automatiquement engagés aux championnats interrégionaux.			
Championnats interrégionaux junior (J16) et Critérium aviron partagé Samedi 15 et dimanche 16 juin	Lundi 20 mai	08h00	Vendredi 07 juin	14h00
Championnat de France master Samedi 22 juin et dimanche 23 juillet - Vichyt	Lundi 22 mai	08h00	Mardi 11 juin	14h00
Championnat national jeune Samedi 29 et dimanche 30 juin - Mantes-la-Jolie	Lundi 03 juin	08h00	Mardi 18 juin	14h00
Championnats de France junior (J16) et sénior moins de 23 ans Vendredi 05 au dimanche 07 juillet - Libourne	Les bateaux qui se sont qualifiés lors du championnat interrégional sont automatiquement engagés aux championnats de France.			
Critérium national para-aviron et aviron adapté Samedi 28 septembre - Gérardmer	Lundi 02 septembre	08h00	Mardi 17 septembre	14h00
Championnat de France sénior sprint et Critérium national sénior sprint Samedi 28 et 29 septembre - Gérardmer	Lundi 02 septembre	08h00	Mardi 17 septembre	14h00

MANIFESTATIONS LABELLISÉES FFA HORS RÉGLEMENTATION SPORTIVE

CRITÉRIUM NATIONAL FFA 2019 LONGUE DISTANCE AVIRON INDOOR

SAMEDI 4 MAI 2019

COËTQUIDAN

1. ÉPREUVES

- Semi-marathon (21 097 m) : solo (Homme et Femme) – Tandem (Homme, Femme et Mixte)
- Marathon (42 195 m)
- 100 km

2. CATÉGORIES

- Solo (Homme et Femme)
- Tandem (Homme, Femme et Mixte)
- Carré (équipe de 4 – Homme, Femme et Mixte)
- Small team (équipe de 3 à 10 personnes – Homme, Femme et Mixte)
- Large team (équipe de plus de 10 personnes – Homme, Femme et Mixte)

Dans les catégories de poids, d'âge et de handicap suivants :

- Toutes catégories et poids légers
- Par tranches d'âges de 10 ans (19-29, 30-39, 40-49, ...)
- Par classification de handicap PR2 et PR3
- Défi handi santé pour personne atteinte de tous types de handicap, mais non classifiée, ou d'Affection de Longue Durée (ALD)

3. ÉPREUVES DU CRITÉRIUM

Le Critérium FFA récompensera le(la) meilleur(e) participant(e) et la meilleure équipe, sans distinction d'âge ou de poids dans les épreuves suivantes :

- Semi-marathon : solo (Homme et Femme) – tandem (Homme, Femme et Mixte)
- Marathon : tandem (Homme, Femme et Mixte) – carré (Homme, Femme et Mixte)
- 100 km : small team (Homme, Femme et Mixte)

4. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Facebook : 100km Coetq

Site internet FFA : <http://ffaviron.fr/competitions/indoor/autres-competitions>

5. CONTACT

Association Sportive et Artistique des Écoles de Coetquidan – 06 48 85 10 27 – js.kls@laposte.net

OPEN DE FRANCE D'AVIRON DE MER - RÉGATE INTERNATIONALE

SAMEDI 21 SEPTEMBRE 2019

ARCACHON

IMPORTANT : régates servant au classement des équipages français engagés au Championnat du Monde mer des clubs 2019 - HONG KONG.

1. ÉPREUVES

Sénior – distance de courses 6 000 m – Finale directe

1	SM2x	1 rameur et 1 rameuse en couple
2	SH1x	1 rameur en couple
3	SF1x	1 rameuse en couple
4	SH2x	2 rameurs en couple
5	SF2x	2 rameuses en couple
6	SH4x+	4 rameurs en couple avec barreur
7	SF4x+	4 rameuses en couple avec barreur

2. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Facebook : Aviron Arcachonnais

Site internet FFA : <http://ffaviron.fr/competitions/mer/autres-competitions>

3. CONTACT

Arcachon Arcachonnais – 05 56 83 82 40 – pwillenave2x@outlook.fr